



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Monographie No. 11

**Évaluation d'un projet de prévention  
de la criminalité dans  
la MRC de La Mitis**

**Soline Dusabeyesu Mugeni, stagiaire, INSPQ  
Paule Simard, chercheure, INSPQ**



Centre québécois collaborateur  
de l'Organisation mondiale de  
la Santé pour le développement  
des Villes et Villages en santé



# **Évaluation d'un projet de prévention de la criminalité dans la MRC de La Mitis**

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ  
INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

**Mai 2007**

## AUTEURES

Soline Dusabeyesu Mugeni  
Stagiaire

Réseau québécois de Villes et Villages en santé  
Développement des individus et des communautés  
Institut national de santé publique du Québec

Paule Simard  
Chercheure

Réseau québécois de Villes et Villages en santé  
Développement des individus et des communautés  
Institut national de santé publique du Québec

*Ce document est disponible en version intégrale sur le site Web du Réseau québécois des Villes et Villages en santé : <http://www.rqvvs.qc.ca>  
Reproduction autorisée à des fins non commerciales à la condition d'en mentionner la source.*

MISE EN PAGE : EMMANUELLE JOSSOT-HUSS

DOCUMENT DÉPOSÉ À SANTÉCOM ([HTTP://WWW.SANTECOM.QC.CA](http://www.santecom.qc.ca))

COTE :

DÉPÔT LÉGAL – 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2006  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA  
ISBN : 978-2-922760-00-2 (relié)  
ISBN : 978-2-922760-01-9 (PDF)

©Institut national de santé publique du Québec (2004)

## **REMERCIEMENT**

La réalisation de cette évaluation n'aurait pas été possible sans le soutien et la disponibilité des différents partenaires du projet soit le ministère de la Sécurité publique, le Réseau québécois de Villes et Villages en santé et la MRC de La Mitis.

Nous tenons à remercier tout particulièrement la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis pour la participation de ses membres et de l'intérêt porté à ce projet.

Merci à la coordonnatrice locale de la MRC de La Mitis pour son accueil et sa précieuse collaboration tout le long de l'évaluation.



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉVALUATION.....	3
1.1 L'OBJET D'ÉVALUATION : Projet pilote en prévention de la criminalité à la MRC de La Mitis.....	3
1.2 PRÉSENTATION DES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DU PROJET.....	4
1.2.1 Ministère de la Sécurité publique (MSP).....	4
1.2.2 Réseau québécois de Villes et Villages en santé.....	4
1.2.3 MRC de La Mitis.....	4
1.3 MÉTHODE D'ÉVALUATION CHOISIE.....	5
1.4 OBJECTIFS.....	5
1.4.1 Objectif général.....	5
1.4.2 Intérêt de l'évaluation pour les trois partenaires.....	6
1.5 MÉTHODOLOGIE.....	6
1.5.1 Milieu à l'étude.....	6
1.5.2 Stratégies de collecte des données.....	6
1.5.3 Stratégies d'analyse et de validation des résultats.....	8
2. CONTEXTE D'IMPLANATION ET DE DÉROULEMENT DU PROJET PILOTE EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ.....	9
2.1 CONTEXTE D'IMPLANTATION.....	9
2.1.1 Entente entre le RQVVS et le MSP.....	9
2.1.2 Engagement de la MRC de La Mitis.....	9
2.2 DÉROULEMENT DU PROJET PILOTE.....	10
2.3 LE DÉROULEMENT DU PROJET DU POINT DE VUE DES TROIS PARTENAIRES.....	13
2.3.1 Le point de vue des acteurs locaux du projet.....	13
2.3.2 L'engagement de la MRC de La Mitis.....	19
2.3.3 Réseau québécois de Villes et Villages en Santé.....	20
2.3.4 Ministère de la Sécurité publique.....	22
3. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS.....	25
3.1 LES GRANDS CONSTATS.....	25
3.1.1 Une bonne mobilisation du milieu.....	25
3.1.2 Un démarrage lent.....	26
3.1.3 Une méconnaissance du processus du projet.....	27
3.1.4 Le soutien du RQVVS.....	27
3.1.5 La réalisation du diagnostic.....	27
3.1.6 La collaboration entre le RQVVS et le MSP.....	28
3.2 QUELQUES RECOMMANDATIONS ET PISTES D'ACTION.....	29
3.2.1 Le milieu local.....	29
3.2.2 Le RQVVS.....	30
3.2.3 Le MSP.....	31

LISTE DES RÉFÉRENCES.....	32
LISTE DES ANNEXES .....	33
ANNEXE A : Carte de la MRC de La Mitis et tableau des municipalités et populations.....	35
ANNEXE B : Questions évaluatives .....	39
ANNEXE C : Protocole d'entente .....	43
ANNEXE D : Tableaux récapitulatifs des actions menées à la MRC de La Mitis .....	49
ANNEXE E : Composition du groupe de travail et de la Table de concertation en prévention de la criminalité.....	55
ANNEXE F : Élaboration du diagnostic .....	61
ANNEXE G : Feuille de présentation de la journée du 14 novembre 2006 .....	65



## **INTRODUCTION**

La démarche d'évaluation, qui fait l'objet de ce document, découle d'un mandat confié par le ministère de la Sécurité publique (MSP) au Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS). Ce mandat consistait à coordonner et initier une première phase d'implantation de la Politique ministérielle en prévention de la criminalité « Pour des milieux de vie plus sécuritaires » dans deux sites pilotes, une autre implantation étant menée par le MSP dans cinq autres sites pilotes.

Pour ce faire, le RQVVS a mandaté deux personnes afin de mener ce processus d'évaluation : Soline Mugeni Dusabeyesu, étudiante à la Maîtrise en santé communautaire, qui, dans le cadre de son projet d'intervention, mène l'évaluation sous la supervision de Paule Simard, chercheure à l'Institut national de santé publique. Nous proposons une évaluation d'implantation qui permettra de rendre compte de la mise en place et des retombées du projet dans le site pilote de La MRC de La Mitis.

Le présent document fait donc état de la démarche d'évaluation que nous avons menée pour la MRC de La Mitis. Premièrement, nous décrivons brièvement le contexte dans lequel est né le projet ainsi que l'approche méthodologique retenue pour la démarche évaluative. Deuxièmement, nous présenterons les résultats de l'évaluation pour finir avec des recommandations.



## **1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉVALUATION**

En novembre 2001, le ministère de la Sécurité publique (MSP) rendait publique la Politique ministérielle en prévention de la criminalité : « Pour des milieux de vie plus sécuritaires », avec comme objectifs, de contribuer à la réduction de la criminalité réelle au Québec et de bâtir des milieux de vie plus sécuritaires pour les citoyens et les citoyennes<sup>1</sup>. Cette politique s'organise autour de principes directeurs qui mettent en valeur l'importance d'interventions diversifiées et d'approches intégrées. En s'appuyant sur ces principes, six orientations stratégiques, concernant divers acteurs dans le domaine de la prévention de la criminalité, ont été énoncées. De ces six orientations, l'orientation 1 : « Des stratégies locales de prévention sous la responsabilité des municipalités et reposant sur le partenariat » confie aux MRC et aux municipalités la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies locales de prévention en concertation avec les différents partenaires du milieu<sup>1</sup>. En lien avec l'orientation 4 visant le « soutien à l'action », la Politique prévoit une démarche structurée de planification des interventions préventives qui comprend quatre étapes : établir un diagnostic de criminalité et de sécurité ; déterminer les interventions à réaliser; mettre en œuvre la stratégie d'intervention et évaluer les interventions réalisées<sup>1</sup>.

Pour tester l'opérationnalisation de ces deux orientations, le MSP a confié au Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) la responsabilité de coordonner une phase d'implantation, à travers deux projets pilotes : l'un avec la municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis et l'autre avec la ville de Gatineau. Cette mise en œuvre s'est déroulée de février 2003 à décembre 2006. Les deux projets pilotes s'appuient sur les orientations citées précédemment et visent ainsi l'implantation d'une approche intégrée de prévention de la criminalité par le biais des quatre étapes prévues à cet effet. La démarche d'évaluation, faisant l'objet de ce rapport, découle de ce mandat confié par le MSP au RQVVS.

### **1.1 L'OBJET D'ÉVALUATION : Projet pilote en prévention de la criminalité à la MRC de La Mitis**

Ce projet pilote avait pour but d'expérimenter et de valider la démarche d'implantation de stratégies locales de prévention dans deux sites, dont celui de la MRC de La Mitis, en concertation avec les partenaires du milieu concernés par les questions reliées à la sécurité et au phénomène de criminalité. L'objectif ultime visait à alimenter le MSP en termes de scénarios réalisables. Un protocole d'entente officiel a été signé entre les deux parties, soit le RQVVS et le MSP. Celui-ci stipule les termes de cette association : le mandat du RQVVS, l'échéancier ainsi que les biens livrables au courant des trois années d'expérimentation.

## **1.2 PRÉSENTATION DES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DU PROJET**

### **1.2.1 Ministère de la Sécurité publique (MSP)**

Le ministère de la Sécurité publique est l'initiateur de la Politique en prévention de la criminalité. À travers celle-ci, il tient à consolider et à favoriser le développement du secteur de la prévention de la criminalité en lui assurant un meilleur encadrement dans le respect de ses propres compétences et dans la reconnaissance de l'expertise de tous les partenaires travaillant dans ce domaine.

### **1.2.2 Réseau québécois de Villes et Villages en santé**

Créé en 1988, le Réseau québécois de Villes et Villages en santé est un organisme à but non lucratif. Son centre d'information, relié au réseau de santé et des services sociaux par le biais de l'Institut national en santé publique du Québec, offre plusieurs services à ses municipalités membres. Au Québec, ce mouvement des Villes et Villages en santé a démarré en 1987 avec la première ville en santé en Amérique : Rouyn-Noranda. Le concept de ville et village en santé s'inscrit comme une stratégie de promotion de la santé<sup>2</sup> visant le développement de villes définies comme : « *Une ville ou un village en santé prend soin de son environnement physique et social et l'améliore continuellement; il mobilise les ressources de la communauté pour renforcer les capacités de ses citoyens à s'entraider dans les activités courantes de la vie et à réaliser chacun leur potentiel* » (Hancock et Duhl, 1986)

À ce jour, il n'existe pas encore de mouvement canadien de Villes et Villages en santé, cependant on retrouve des réseaux provinciaux dont ceux du Québec, de l'Ontario et de l'Acadie. La philosophie du RQVVS repose sur l'idée que le milieu municipal est le niveau politique le plus près des populations et que celui-ci a le pouvoir de prendre des décisions sur plusieurs dimensions qui ont réellement un impact sur la santé et le bien-être de sa population. Pour appuyer les municipalités à atteindre cet objectif, le RQVVS préconise la concertation au sein des différents services et organismes du milieu de même que sur la participation des citoyens<sup>2</sup>. Il compte à ce jour 155 membres dont 146 municipalités, 3 arrondissements et 6 municipalités régionales de comtés (MRC)<sup>2</sup>.

Les deux sites pilotes sous la supervision du RQVVS sont la MRC de La Mitis et la ville de Gatineau. Toutefois, étant donné l'état d'avancement du projet à Gatineau, il a été décidé d'évaluer uniquement celui de la MRC de La Mitis. Le terme « acteurs locaux » qui sera utilisé tout le long du rapport référera aux différents partenaires du milieu engagés dans ce projet.

### **1.2.3 MRC de La Mitis**

La MRC de La Mitis regroupe 16 municipalités et 2 territoires non organisés (TNO). Cette région est située sur la Rive-Sud du Saint-Laurent à 350 Km à l'est de la ville de Québec.

Fondée en 1982, elle couvre une superficie de 2 279 Km<sup>2</sup> et comptait en 2005, 19 553 habitants<sup>3</sup> (Annexe A).

### **1.3 MÉTHODE D'ÉVALUATION CHOISIE**

Le type d'évaluation entrepris dans le cadre de cette démarche est une évaluation d'implantation rétrospective, dans la mesure où le projet pilote ainsi que la supervision du RQVVS touche à sa fin. La diversité des acteurs et la spécificité du site pilote à l'étude nous ont amené à devoir comprendre et tenir compte de toutes les perspectives et les points de vue propres aux différents acteurs qui y sont impliqués. De plus, étant donné la particularité de ce projet d'être pilote, il était impératif de saisir le déroulement des processus locaux afin de mieux comprendre les enjeux de la stratégie proposée par le MSP. Tenant compte de cet objectif et des attentes des acteurs du milieu, nous avons opté pour une approche qualitative, de façon à mettre en évidence le degré d'implication de chacun d'eux dans le processus d'implantation, leurs perceptions du projet et leurs attentes face à l'évaluation. Par conséquent, une évaluation participative, favorisant la collaboration active de chaque acteur dans le processus évaluatif, avait été évoquée afin d'accroître l'utilisation des résultats et de permettre l'appropriation de cette démarche par chacun d'eux. Cependant, pour des raisons pratiques et après discussions, une démarche plus classique (Weaver et Cousins, 2005) assimilant les besoins et les attentes de chaque partenaire dans ce processus a été retenue. Quoiqu'il advienne, les acteurs locaux sont les maîtres d'œuvre des activités développées et sont ceux pour qui les retombées ont un impact plus prononcé étant donné leur proximité face au phénomène dont il est question ici soit, la criminalité. De plus, pour les responsables, les retombées d'une telle recherche pourront leur permettre de mieux appréhender le contexte d'implantation ainsi que les différents éléments qui peuvent influencer la réalisation d'une action sur le terrain.

### **1.4 OBJECTIFS**

#### **1.4.1 Objectif général**

L'évaluation vise à mettre en évidence le processus d'implantation du projet, de manière à saisir les difficultés rencontrées et les retombées sur le milieu.

Les objectifs spécifiques sont de :

- décrire l'implantation de la politique dans la MRC de La Mitis : les méthodes employées, les activités réalisées ainsi que leurs retombées factuelles ;
- Cerner le rôle du RQVVS et recenser les outils fournis par celui-ci pour soutenir et coordonner le projet pilote ;
- Identifier les attentes de chacun des acteurs au début, en cours et en fin du projet ;
- Comprendre les différentes dynamiques qui ont influencé le cours du projet durant les trois années d'implantation.

### **1.4.2 Intérêt de l'évaluation pour les trois partenaires**

Cette démarche évaluative présente un intérêt pour chacun des acteurs :

- L'intérêt du Ministère en tant que principal initiateur du projet d'implantation est d'avoir un état des activités réalisées et de la mobilisation des acteurs locaux tout au long du projet, de même qu'une compréhension des enjeux qui ont entouré le processus d'implantation.
- Pour le RQVVS, cette évaluation lui permet de se positionner sur la pertinence de son appui dans des projets voulant se rapprocher d'une philosophie Ville et Village en santé.
- Concernant les acteurs de la MRC de La Mitis, ceux-ci étant les principaux bénéficiaires du soutien du RQVVS et les maîtres d'œuvre des activités mises en place, cette évaluation fait un retour sur l'expérience vécue, en vue de comprendre les dynamiques locales et les retombées d'une telle stratégie d'implantation sur leurs méthodes de travail.

## **1.5 MÉTHODOLOGIE**

### **1.5.1 Milieu à l'étude**

Dans ce projet, lorsqu'on parle du site pilote de la MRC de La Mitis, il s'agit plus particulièrement des structures de gestion du projet pilote mises en place par le milieu soit la Table de concertation et le groupe de travail.

### **1.5.2 Stratégies de collecte des données**

Pour recueillir les données, nous avons eu recours à trois méthodes :

- ❖ Une revue documentaire au RQVVS et sur le terrain ;
- ❖ Des entrevues individuelles ;
- ❖ L'observation d'un forum sur le portrait régional de la MRC de La Mitis.

#### **Examen des documents**

La collecte des documents relatifs au projet a commencé dès le début du mandat d'évaluation. Plusieurs sources d'informations écrites ont pu être consultées, principalement la Politique en prévention de la criminalité, les protocoles d'entente signés, les procès-verbaux des réunions des structures existantes sur le terrain (Table de concertation et comité de travail), les rapports d'étape et les journaux de bord remis au courant de ces trois ans. Il s'agissait de dégager à travers ces documents le déroulement de ce projet ainsi que d'en identifier les principaux acteurs. Cet examen s'est poursuivi tout le long de l'évaluation.

#### **Entrevues**

Les entrevues individuelles ont servi à obtenir les perceptions des différents acteurs sur le déroulement de l'implantation, les retombées, les perspectives d'avenir, les difficultés ou les facteurs facilitants. Les renseignements obtenus ont permis d'identifier le cheminement

propre à chacun de ces acteurs ainsi que leurs impressions sur la façon dont le projet a été mené. Les données obtenues ont ainsi aidé à mettre en évidence le contexte d'implantation.

Les entrevues réalisées ont été semi-directives, afin de laisser libre cours aux opinions et aux observations des personnes rencontrées. Ces rencontres ont été menées par l'étudiante. Elles ont duré de 45 à 60 minutes et ont été dans la majorité enregistrées sur cassette audio. Seule une entrevue a eu lieu par téléphone. Une fiche synthèse a été, par la suite, réalisée pour chacune d'elles.

Il est important de souligner que les données recueillies en entrevues seront gardées confidentielles et ont été traitées dans le respect des règles éthiques entourant la recherche qualitative. À cet effet, un formulaire de consentement a été signé par chacune des personnes rencontrées pour assurer le respect de ces considérations. Dans ledit formulaire, il est indiqué la forme de leur participation, la confidentialité des versions audio et papiers des données d'entrevues pendant un an ainsi que les avantages à cette participation. Les données seront détruites au bout de douze mois. Dans ce rapport et tout au long du processus évaluatif, l'anonymat des participants a été garanti.

Nous avons rencontré trois catégories d'informateurs :

1) Les partenaires de la MRC de La Mitis.

Sur la vingtaine de participants identifiés dans les structures de gestion du projet à la MRC de La Mitis, sept personnes ont été interviewées. Ces acteurs locaux ont été sélectionnés sur la base de leur présence dans ces structures, de leur provenance professionnelle (communautaire ou institutionnelle) et de la date de leur arrivée dans le projet. Cela, afin d'obtenir différents sons de cloche et d'identifier de potentiels changements qui auraient pu affecter l'évolution du projet. Tous ces critères ont été retenus en tenant compte de la diversité des personnes présentes mais aussi pour tenter d'avoir une meilleure représentativité des partenaires engagés.

2) Les responsables du projet pilote au RQVVS.

Les personnes impliquées dans ce processus d'implantation au RQVVS étant en nombre restreint (3) nous avons pu tous les rencontrer.

3) Les responsables du projet pilote au Ministère.

Les responsables du projet du ministère de la Sécurité publique étant également peu nombreux (2) nous avons pu tous les rencontrer.

Toutes les entrevues ont été menées à partir d'un canevas d'entrevue provenant des grandes questions de l'évaluation (Annexe B). Cependant, une certaine liberté a été donnée aux répondants d'aborder les sujets qui leur semblaient pertinents en lien avec l'implantation du projet.

### **Observation terrain**

L'observation de la journée de consultation du 14 novembre 2006, organisée pour présenter le portrait régional réalisé et élaborer un canevas de plan d'action, a permis de nous rendre compte de l'état actuel du projet et de son impact dans le milieu. Les données recueillies et retranscrites sous forme de notes terrain ont apporté des éléments de plus dans notre analyse rétrospective.

#### ***1.5.3 Stratégies d'analyse et de validation des résultats***

À partir des données recueillies dans chacune des entrevues, une analyse de contenu thématique a été effectuée. Toutefois, afin de valider notre analyse, un retour a été fait avec les différents partenaires du projet. Une première rencontre s'est déroulée avec les acteurs locaux du projet pilote du site concerné par l'évaluation et une autre rencontre a été organisée avec les responsables du projet du RQVVS et du Ministère. Ces réunions ont ainsi permis de valider nos résultats et de discuter des différentes recommandations pouvant être énoncées à la suite des constats soulevés.



## **2. CONTEXTE D'IMPLANTATION ET DE DÉROULEMENT DU PROJET PILOTE EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ**

Ce chapitre présente le contexte dans lequel s'est bâti le projet de même que les liens existants entre les différentes instances responsables du projet soit, le MSP et le RQVVS et, sur le terrain, la Table de concertation et le comité de travail.

### **2.1 CONTEXTE D'IMPLANTATION**

#### **2.1.1 Entente entre le RQVVS et le MSP**

En mars 1999, le ministère de la Sécurité publique (MSP) signe un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral visant une gestion conjointe de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Dans le cadre de cette stratégie, il était prévu de développer une formation et un centre de ressource facilitant la participation locale dans la prévention du crime. La formation, issue d'un premier guide à l'intention des municipalités<sup>5</sup>, est mise en place avec la collaboration du Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS). Cette formation, à l'intention des collectivités locales, est destinée à l'amélioration de la sécurité et à la prévention de la criminalité.

La formation a été testée auprès de cinq sites pilotes, dont la MRC de La Mitis à travers la ville de Mont-Joli. Cette expérience a permis de mettre en évidence la nécessité que les communautés locales bénéficient d'une permanence pour mener à bien le projet et maintenir la mobilisation du milieu. Aussi, quand la Politique ministérielle est venue au jour, le RQVVS entreprenait-il déjà des démarches auprès du MSP afin que la MRC de La Mitis puisse embaucher une coordonnatrice locale.

Dès la publication de cette Politique en novembre 2001, le MSP avait en tête de tester l'approche proposée par l'orientation 1 dans différents sites pilotes. Comme cette approche s'inspirait de guides et d'outils de prévention de la criminalité réalisés antérieurement avec différents partenaires dont le RQVVS, le contexte était donc favorable à ce que les actions développées au cours de la formation se prolongent. Ainsi naît l'idée d'un projet pilote de mise en place de deux orientations (1 et 4) de la Politique ministérielle en prévention de la criminalité. Le MSP confie alors au RQVVS l'implantation de ces orientations dans deux sites dont celui de la MRC de La Mitis. À cet effet, un protocole d'entente, reprenant les intentions et les attentes du Ministère au regard de cette phase d'implantation, est signé avec le RQVVS. Cette entente précise le mandat du RQVVS, notamment les objectifs, les biens livrables sur trois ans ainsi que les aspects financiers et administratifs de cette collaboration (Annexe C).

#### **2.1.2 Engagement de la MRC de La Mitis**

Voyant la possibilité de bénéficier d'une permanence pour assurer la gestion d'un projet qui suscitait déjà de l'intérêt sur son territoire, la MRC de la Mitis se porte naturellement volontaire. Afin de formaliser et d'encadrer sa participation à ce projet, la MRC de La Mitis

entérine le protocole d'entente signé entre le RQVVS et le MSP. Elle en approuve alors les délais et les conditions d'implantation, notamment les biens livrables annuellement ainsi que les contours financiers. Le projet pilote, comme l'indique le protocole d'entente, s'étendait sur une période de trois ans selon l'échéancier suivant :

#### Année 1 (2003-2004)

- Obtenir un engagement formel des élus municipaux à l'égard de la mise en œuvre dans leurs collectivités de stratégies de prévention de la criminalité, élaborées en concertation avec les partenaires du milieu ;
- Obtenir la désignation d'un élu municipal comme responsable de la stratégie locale de prévention ;
- Mobiliser les partenaires locaux et régionaux, notamment, des milieux communautaires, du secteur privé, des services de policiers, des services municipaux, des organismes gouvernementaux, de même que les citoyens et citoyennes, autour du projet d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies locales de prévention de la criminalité ;
- Mettre en place une table de concertation en prévention de la criminalité, regroupant les partenaires du milieu et placée sous la responsabilité des autorités municipales et en définir les modalités de fonctionnement ;
- Évaluer la démarche et les activités réalisées.

#### Année 2 (2004-2005)

- Planifier et réaliser un diagnostic local de criminalité et de sécurité pour le territoire de la municipalité ou de la MRC ;
- Fixer les priorités d'intervention préventive en fonction du diagnostic établi ;
- Définir un plan d'intervention détaillé pour chacune des priorités retenues ;
- Évaluer la démarche et les activités réalisées.

#### Année 3 (2005-2006)

- Mettre en œuvre les actions et les activités préventives prévues à chacun des plans d'intervention ;
- Évaluer la démarche, les activités réalisées et les retombées préliminaires des interventions mises en œuvre.

## **2.2 DÉROULEMENT DU PROJET PILOTE**

D'après les informations recueillies, on peut découper le déroulement de ce projet en trois temps :

- Première période : Appropriation du projet par le milieu, de février 2003 à juin 2005 ;
- Deuxième période : Réalisation du diagnostic local, de septembre 2005 à juillet 2006 ;
- Troisième période : Élaboration et mise en place d'actions, de juillet 2006 à mai 2007.

Dans cette évaluation, nous n'avons analysé que les deux premières périodes\*.

### **Période 1 : Appropriation du projet**

#### *Résolution de la MRC de La Mitis*

En janvier 2003, une lettre est envoyée par le RQVVS à la MRC de La Mitis pour formaliser l'engagement de la MRC de La Mitis dans le projet pilote. Cette résolution, adoptée par la MRC en juin 2003, ratifie le protocole d'entente signé entre le RQVVS et le MSP. En août 2003, une coordonnatrice locale est embauchée par la MRC. Durant le mois qui suit, celle-ci prend connaissance de la documentation disponible et rencontre les responsables du RQVVS au cours d'un séjour de trois jours à Québec.

#### *Mise en place d'une table de concertation*

Comme le prévoit l'orientation 1 de la Politique, toute structure existante dans une municipalité desservie par la Sûreté de Québec peut assurer la prise en charge du projet. La MRC de La Mitis décide de faire appel au comité de sécurité Publique de la région. Ayant démontré leur intérêt au cours d'une réunion en décembre 2003, ce comité suggère de mettre en place une structure satellite pour soutenir la coordonnatrice dans son travail étant donné la faible fréquence de leurs propres rencontres (quatre fois par an). Sur cette recommandation, un groupe de travail est créé, avec le mandat d'éventuellement mettre sur pied une Table de concertation. Ce groupe réunit quatre personnes, dont la coordonnatrice locale (voir en Annexe E). L'intervenante du RQVVS participe aussi aux travaux de ce groupe dans le cadre de son mandat de soutien. À l'occasion de leur première rencontre de mars 2004, ce groupe de travail réaffirme l'idée de voir ce projet porté par une Table de concertation locale et demande que le RQVVS apporte tout le soutien nécessaire à cette Table et à la coordonnatrice pour la concrétisation du projet. Le groupe, quant à lui, veillera au respect de l'échéancier et à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l'entente signée avec le RQVVS et le MSP. Ses membres seront élus à même ceux de la Table et aideront la coordonnatrice à préparer les réunions de la Table et à prévoir les étapes de réalisation du projet. Il agira en fait un peu comme un comité exécutif de la Table.

#### *Mobilisation des partenaires locaux*

De septembre 2003 à mars 2004, la coordonnatrice entreprend une consultation dans le milieu pour identifier des partenaires à rassembler autour de la Table de même que pour, faire connaître la Politique de prévention de la criminalité et le projet pilote qui en découle. Au cours de cette tournée, la coordonnatrice cherche à comprendre la mission des principaux organismes de la région ainsi que leur intérêt à participer à la Table de concertation. Sur une centaine d'organismes répertoriés sur le territoire de la MRC, une vingtaine est rencontrée (le service de police, CLSC, etc.). La coordonnatrice prend également contact avec d'autres tables de concertation de la région. Finalement, la Table de concertation en prévention de la criminalité voit le jour en mai 2004, avec le mandat de

---

\* La plupart des actions réalisées dans le cadre de ce projet sont présentées dans les tableaux de l'annexe D. Par action, nous entendons tout ce qui a été mis en œuvre pour atteindre les résultats escomptés. Ces tableaux sont issus des différents rapports d'étape et journaux de bord produits au courant des trois années d'implantation.

réaliser le projet pilote et de « se rapporter administrativement à la MRC ». Elle se compose alors d'une dizaine d'organismes issus de différents milieux (Annexe E).

Les rencontres de cette Table sont prévues aux quatre à six semaines. Jusqu'en avril 2005, elles auront porté sur la prise de connaissance du projet, l'élaboration de la raison d'être et des objectifs de la Table, le diagnostic à réaliser et la formation. Parallèlement au projet pilote, la Table offre aussi son soutien à divers projets du milieu, notamment la mise en place du programme Info-crime, étant donné son ouverture à prendre en compte les besoins locaux. C'est ainsi que la coordonnatrice apporte son soutien à différents projets d'organismes locaux, par exemple à l'occasion de la Semaine de Prévention de la criminalité de novembre 2003 au cours de laquelle elle visite des écoles du territoire pour présenter la charte contre le tagage.

Au cours de ces deux ans que dure la première phase, soit de février 2003 à juin 2005, l'intervenante du RQVVS assiste pratiquement à toutes les réunions de la Table de concertation et apporte l'aide nécessaire pour soutenir la coordonnatrice locale. En juin 2005, cette dernière démissionne pour être remplacée en septembre 2005. L'intervenante du RQVVS étant aussi remplacée, ce moment marque un changement de dynamique au sein de la Table.

### **Période 2 : Réalisation du diagnostic**

Entre juin 2005 et septembre 2005, la Table continue ses réunions jusqu'à l'embauche d'une nouvelle coordonnatrice. Des changements sont aussi observés en ce qui a trait aux acteurs locaux présents à la Table de concertation (Annexe E).

La nouvelle coordonnatrice locale prend ces fonctions fin août 2005. Elle consacre les premières semaines à prendre connaissance des documents laissés par sa prédécesseure et rencontre la nouvelle intervenante du RQVVS. Une nouvelle dynamique s'installe alors. Une fois le projet cerné, la coordonnatrice décide de faire un retour sur le travail déjà accompli et entreprend de s'engager dans le projet avec une vision d'ensemble, plus collective, contrairement à l'approche jugée plutôt individuelle de sa prédécesseure. À partir de la fin de l'année 2005, la Table de concertation décide de tenir ses rencontres aux deux mois pour faire avancer le projet. De janvier 2006 à juillet 2006, la Table de concertation ainsi que le groupe de travail se concentrent sur la réalisation du diagnostic, étape obligée si elle veut passer au plan d'action que l'on juge plus utile. Un comité de lecture est formé au mois de janvier 2006 pour aider à l'élaboration du diagnostic qui sera finalement déposé en septembre 2006 (Annexe F).

Une journée de consultation est organisée en novembre 2006 afin de présenter le diagnostic et, en même temps, de faire connaître le projet à d'autres organismes de la région. Lors de cette journée, de petits groupes de discussions sont formés pour échanger sur les sujets abordés dans le diagnostic et formuler des pistes d'intervention. Cette journée marque le point de départ de l'étape du plan d'action (Annexe G).

## 2.3 LE DÉROULEMENT DU PROJET DU POINT DE VUE DES TROIS PARTENAIRES

### 2.3.1 Le point de vue des acteurs locaux du projet

#### Période 1 : Appropriation du projet

L'une des plus grandes réalisations de ce projet est la mise en place d'une Table de concertation, née de la nécessité d'avoir une structure représentative du milieu pour gérer le projet. D'après les informations recueillies en entrevues, dès le début, le rôle de la Table n'était pas très précis pour les partenaires du milieu. En effet, le groupe de travail responsable de définir le mandat de la Table met un an à compléter cet exercice. Cette longue réflexion est due au questionnement sur le sens du projet, sur la mission de la Table de concertation et sur les types d'acteurs qui devront en faire partie. Comme le soulignent des informateurs,

*L'une des difficultés rencontrées a été d'impliquer le milieu au projet notamment les acteurs municipaux ainsi que tous les acteurs touchés de près ou de loin par le sujet. Ces personnes étant déjà dans d'autres tables et ayant un emploi du temps assez chargé, les convaincre d'adhérer au projet et de former une table de concertation fut une étape assez laborieuse. Les buts du projet, vers quoi il fallait aboutir en termes de travail, n'étaient pas clairs aux yeux des acteurs en place... comment articuler tout le travail de la chargée de projet qu'on avait engagée ça devenait difficile... Les tâches de travail étaient très larges et pas assez précises pour savoir comment les mettre en œuvre. (E-4)*

*Au départ, on se cherchait un peu, dans le sens qu'on cherchait à savoir c'est quoi notre mission donc on est revenu à la Politique se donner un guide, qui va être membre de la Table, si on veut essayer d'avoir une stabilité au niveau des membres. Au départ, c'était plus boiteux, après ça on s'est retrouvé avec un comité de travail [...] il y a eu un mélange de discussions puis d'informations [...]. Ça été long en partant... Mais une fois décollée, elle a eu une certaine maturité... Les exigences avaient été transmises aux acteurs mais elles restaient toutefois sujettes à interprétation: C'est quoi le rôle du comité [...] par rapport aux instances déjà en place [...] La table est-elle consultative? C'est quoi son rôle? Ça créait la Table versus le comité de sécurité publique, est ce qu'il y a un conflit entre les deux? Ça, ça, avait pas été mis clairement [...] je me souviens qu'on a travaillé fort pour essayer de le définir. Une possibilité d'arrimage avait été mise sur la table toutefois il restait que ce n'était pas la même affaire et c'est resté l'argument qui a fait qu'il n'y a pas de rapprochement entre ces deux structures. Il aurait été facilitant, en début de projet, d'avoir un canevas structuré de la table et de définir les règles du jeu. La table a perdu beaucoup de temps à se chercher un statut qui est demeuré toujours incertain... (E-5)*

Au cours de cette période, le groupe de travail joue un grand rôle pour mettre la Table sur pied. Toutefois, afin d'éviter une confusion de rôle avec la Table, ce groupe tient à ce que ses interventions demeurent limitées afin de ne pas démotiver les membres de la Table. Il

tient à être une structure d'aide dans le travail de la coordonnatrice, tout en respectant le pouvoir décisionnel de la Table.

Un autre fait marquant de cette période est le départ de la première coordonnatrice qui vient ralentir les travaux de la Table. Ce départ emmène la MRC à se questionner sur le profil idéal que devrait avoir la personne ressource pour mener le dossier. De plus, il révèle l'importance d'une permanence compétente et autonome sur le terrain de manière à garder la motivation des membres de la Table qui ont trouvé un peu long et ardu le travail de réflexion sur le rôle de la Table et sur le diagnostic local qui tarde à être réalisé. Les acteurs locaux pensant en effet qu'il était primordial d'arriver à des actions concrètes le plus rapidement possible pour pouvoir améliorer la sécurité dans les milieux de vie. Néanmoins, grâce à l'autonomie de plus en plus marquée de la Table de concertation et à la présence du groupe de travail, les travaux se sont maintenus malgré l'absence d'une coordination locale entre juin 2005 et septembre 2005, date d'embauche d'une nouvelle coordonnatrice.

Les deux premières années du projet auront été celles de l'appropriation du projet par les acteurs locaux et de la mise en place de la structure principale de gestion du projet, la Table de concertation. Toutefois, au regard des activités à réaliser telles que précisées dans le protocole d'entente, nous remarquons qu'au terme de ces deux ans, le projet pilote de la MRC de La Mitis accuse près d'un an de retard sur les objectifs à atteindre.

D'après l'entente, la première année (2003 à 2004) devait s'achever avec la mise en place d'une Table de concertation active et la deuxième année (2004 à 2005), avec un diagnostic et un plan d'intervention réalisés (Annexe C). Or, nous constatons qu'au bout de l'année 1 (2003 à 2004), la Table de concertation s'installait à peine, reportant ainsi sur la deuxième année son questionnement sur sa raison d'être et sur ses modalités de fonctionnement. Aux termes de l'année 2, le diagnostic local n'est toujours pas réalisé. En analysant ces deux ans nous remarquons qu'il y aura eu :

- sept mois (février 2003 à août 2003) entre le début du projet et l'embauche d'une coordonnatrice,
- huit mois (septembre 2003 à mai 2004) entre son entrée en fonction et la naissance de la Table de concertation et,
- près d'un an pour la réalisation de sa raison d'être (mai 2004 à juin 2005).

Par conséquent, à l'embauche d'une seconde coordonnatrice en septembre 2005, il ne reste plus qu'un an au projet avant la fin de son financement prévu en décembre 2006 pour réaliser le diagnostic et le plan d'action.

Concernant l'encadrement assuré par le RQVVS, il faut mentionner que la présence assidue de son intervenante a été un soutien important pour éviter au projet de s'essouffler, à cause notamment du temps qu'a pris l'appropriation du projet par le milieu et de la difficulté de définir le mandat de la Table. Les membres de la Table reconnaissent la pertinence de cet encadrement à travers la présence de l'intervenante aux réunions tant de la Table que du groupe de travail où elle apportait éclaircissements et aide relativement aux buts fixés.

## Période 2 : Réalisation du diagnostic

La deuxième période du projet est porteuse de beaucoup de frustration mais aussi de satisfaction. Avec un changement de coordination tant à la MRC de La Mitis qu'au RQVVS, il s'installe une nouvelle dynamique qui va porter le projet vers la fin prévue pour décembre 2006.

Un des facteurs qui permet au projet pilote de la MRC de La Mitis de parvenir à l'étape de son plan d'action est la forte mobilisation des acteurs autour de la Table, ce qui favorise son autonomie et son leadership. En un an, le diagnostic local de sécurité est réalisé et le plan d'action en cours d'élaboration.

Néanmoins, en tenant compte des informations obtenues, nous avons pu identifier certaines frustrations à l'approche de la date butoir de décembre 2006. En effet, nos entretiens démontrent qu'un bon nombre des acteurs rencontrés n'était pas forcément au courant de la nature réelle du projet (les attentes du MSP, les buts du projet, les conditions à sa réalisation, etc.) et plus particulièrement de son échéancier. Au moment où l'évaluation est présentée aux acteurs locaux en octobre 2006, certains membres prennent conscience que cette évaluation vient clore le mandat du RQVVS et, du même coup, annonce la fin du projet tel que prévu initialement dans le protocole d'entente. La question du financement est alors soulevée et la pérennité du projet questionnée.

*Les principales activités, durant les trois années du projet, étaient la concertation. Toutefois, les gens voulaient d'entrée de jeu qu'il y ait des actions. Ce qu'on aurait aimé le plus savoir aurait été les buts de la table ou les buts du Ministère parce que jamais les membres n'ont su s'il y avait des sommes rattachées pour mettre en place des projets. À un moment donné, ils ont su que tant que le diagnostic de sécurité n'était pas fait, il ne pourrait pas avoir de somme d'argent. Cela, les a ralentis. Il aurait fallu se rappeler qu'au départ les gens disaient que s'ils avaient des idées, il aurait fallu avoir les moyens de les appliquer. (E-1)*

*Au niveau des informations relatives aux objectifs et aux attentes du Ministère, aucune information précise n'avait été fournie. Les étapes et le processus du projet n'avaient jamais été définis clairement... Pour l'échéancier du projet, aucune information n'avait été transmise. Toutefois, le fait que plusieurs acteurs soient arrivés en cours de projet, il était possible que cette information ait été transmise aux personnes présentes aux premières réunions... La compréhension du projet à ce moment-là, il y a environ un mois, était que le projet en était présentement à sa Phase I [...] qui était de mettre la Table en place et de produire le diagnostic et des pistes de solution pour arriver à une étape ultérieure qui était la mise en place du plan d'action. Là, dans ce temps-là on m'annonce que non ce n'est pas ça, on avait trois ans pour tout faire. Fait que là, on me dit c'est fini. Bon, je dis regarde ce n'est pas la compréhension que j'en avais, je pense que je ne suis pas le seul non plus. [...] Ce questionnement sur le projet et son déroulement est venu suite à une lettre qui devait être rédigée en vue de rechercher de l'information sur la suite du projet notamment sur la subvention demandée et ce*

*qu'il en était au niveau du Ministère de la Sécurité Publique [...] Là c'est en préparant ma lettre que j'ai découvert ça là, après j'ai tout arrêté les démarches pour l'instant. Si c'est nous autres qui est en cause dans ce projet-là, à cause de toute sorte de choses la dynamique change. [...] Moi je l'avais compris comme ça, on avait une phase puis cette phase-là était terminée, maintenant on passait à l'étape deux qui était la mise en place de ce qu'on vient de faire là. [...] Dans la compréhension que j'en avais, c'était tellement claire que c'était prévue comme ça dans le plan initial de voilà trois ans, c'est pour ça que je ne comprenais pas ce qui se passait [...] au niveau des subventions, puis l'argent [...] c'est après qu'on m'a dit non, non, ce n'était pas fait comme ça au départ après trois ans c'était terminé, le cycle était terminé...(E-3)*

Ce manque d'information trouve probablement son origine dans le roulement des membres au sein de la Table en cours de projet (Annexe E). L'exemple du Centre jeunesse du Bas St-Laurent témoigne de l'importance de ces changements. Cet organisme a délégué, à tour de rôle, quatre personnes différentes à la Table. À cela s'ajoutent les absences de certains représentants d'organismes communautaires ou de l'administration de la MRC dont la présence ou l'absence a joué un rôle significatif dans l'évolution du projet. Nous pouvons donc nous questionner sur les difficultés de transmission de l'information au sein d'une table ou d'un organisme, ce qui cause parfois de la cause de distorsion et une perte de renseignements.

Un autre élément dans la perte d'information est le manque de rappel régulier auprès des membres de la Table de la nature du projet et de son échéancier à des moments clés du projet. En effet, les propos recueillis lors des entrevues mettent en évidence que ni à l'arrivée de la nouvelle coordonnatrice locale ni au départ de sa prédécesseure, il n'y a eu de retour sur la nature et les conditions du projet. Rappel qui aurait été nécessaire, notamment pour rendre compte du retard accumulé depuis le début du projet et pour actualiser l'échéancier ainsi que les étapes qui restaient à réaliser. Certains acteurs parlaient avec la certitude que tous les autres connaissaient les étapes et l'échéancier et, qu'au fur et à mesure, le retard accumulé serait rattrapé.

*Il avait été pris pour acquis que tout le monde autour de la table sait et toi tu ne sais pas. Tu t'ajustes à la majorité qui supposément sait. Mais peut-être que, quand tu regardes ça après, peut être que la majorité des gens qui sont là sont tous des gens dans ta situation qui ont remplacé quelqu'un d'autre. Fait qu'au bout de la ligne personne ne sait [...] À ce niveau-là, moi je pense que c'est un petit échec. (E-3)*

*Moi j'étais certaine que tout le monde était au courant que c'est un projet pilote. Alors que j'ai découvert que non, ce n'est pas tout le monde qui pensait ça. C'est surtout là quand j'ai commencé à dire parce que « ça » finit au mois de décembre, en principe-là. Comment ça ? C'est parce que c'est un projet pilote. Comment ça un projet pilote? Et j'avoue que ça m'a fait bizarre. Dans ma tête à moi, c'était clair. J'étais certaine que les gens savaient. Est-ce qu'ils l'ont oublié en route? Peut être... (E-2)*

En résumé, pour ce site pilote, cette deuxième période en est une de réorganisation et, surtout, de grands efforts pour arriver au terme de ce qui est demandé, notamment le



diagnostic de sécurité. Ce diagnostic, dans sa forme et surtout dans le retard pour le réaliser, a soulevé beaucoup d'interrogations. Finalement réalisé au cours de l'année 2006, sa confection met en évidence certains problèmes dont celui que le modèle de diagnostic prévu par le MSP concernait une municipalité et non une MRC. La MRC a donc dû faire des choix dans les dimensions étudiées puisqu'elle regroupait des municipalités présentant autant de ressemblances que de différences (Annexe F).

*Le diagnostic de sécurité, quant à lui, se résumait à des statistiques recueillies à partir d'un guide qui existe pour un autre projet à Matane. Sauf que ces données n'ont pas servi pour le diagnostic réalisé. De ce fait, (X) a entrepris de faire des recherches sur ce qu'était un diagnostic à partir d'un document qui vient du Conseil canadien, ou je sais plus quoi là ou j'avais trouvé ce qu'est un diagnostic de sécurité. Il y avait aussi [...] des documents, quelques documents du Réseau québécois Villes et Villages en santé où on parlait du diagnostic de sécurité, qui était des efforts préliminaires de document qui ont été publiés par après. Et, je me suis assise et j'ai regardé ça puis là j'ai dit bon qu'est ce que c'est que je mets là dedans... Il y a des données que je cherchais que je n'arrivais à trouver. Ce qui fait que je me suis bâti vraiment là une table de matière de projet de recherche dans laquelle j'ai mis, bon, la population, ça c'est vraiment important, le volet socio-économique, le volet sociodémographique, le volet économique, la criminalité. Et c'est à partir de là que j'ai vraiment réalisé le diagnostic de sécurité...*

*Il y avait un guide<sup>5</sup> et, en le consultant, il y avait des sujets demandés tels que les infrastructures sportives, les parcs etc. Par contre, le diagnostic qui était à faire dans le cas du milieu [...] était un diagnostic de MRC et non de municipalités. Une MRC... Ici on a seize municipalités, je ne me voyais vraiment pas aller faire l'inventaire dans chacune des municipalités. C'était comme, je voyais le faire séparément, mais mettre tout ça ensemble dans un document, j'avoue que j'avais beaucoup de difficultés à trouver la pertinence. Si ça avait été pour Mont-Joli, oui ça se fait pour une ville, mais on a seize municipalités qui sont hétérogènes, d'abord et ce qui s'applique à une ne s'applique pas forcément à l'autre. Donc je me voyais mal, c'est bizarre parce qu'on va dire souvent bon c'est une MRC et ce sont des municipalités qui se rejoignent. Je dirais que les municipalités sont à la fois semblables, équivalentes et différentes. Et je n'arrivais pas à saisir la pertinence de mettre ça dans un document de MRC. Je m'en suis tenue vraiment aux grandes lignes avec quelques spécifications parce que, bon, probablement parce que je n'habite pas loin, je savais que, bon, la région, on vit des problèmes qui sont moins de parcs et d'infrastructures sportives que de populations qui diminuent. On a des municipalités, puis ça c'est vraiment en faisant la recherche que je l'ai découvert [...] Les infrastructures sportives sont intéressantes mais ce qui m'intéresse le plus c'est savoir à quoi elles servent. Est-ce qu'elles servent? Et à quoi, à qui et quand? Ça je le voyais plus dans un deuxième temps. Je pense que ça aurait plus mêlé les gens...*

*Le diagnostic évoque la situation de chacune des municipalités, puis il se fait des regroupements pour en venir ensuite à l'état de la MRC. Oui, on a de la criminalité dans la MRC, mais je ne suis pas convaincue qu'on est pire qu'ailleurs. Comme il y a*

*des populations qui sont très, très petites dans certaines municipalités, euh, je n'avais pas le goût que certains phénomènes soient stigmatisés. On a beau dire que c'est public, il y a des coûts, il y a des process mais ce n'est pas, dans le fond on ne rajoutera pas...puis de toute façon les données prises par municipalité à un moment donné ça ne disaient rien. C'est pour cela que je les ai regroupées, je les ai mis en couleur par municipalité mais il n'y a pas de chiffre. Probablement c'est le volet du diagnostic qui aurait pu être travaillé d'avantages mais en même temps quand je l'ai fait, je voyais mal comment j'irais plus loin. (E-2)*

Une fois terminé, ce diagnostic a mis en évidence un décalage entre la vision que le MSP avait du document et le produit final particulièrement sur le volet criminalité<sup>i</sup>. Plusieurs outils avaient été mis à la disposition de la Table par le RQVVS pour aider à sa réalisation. Cependant, lorsque les références établies par le MSP ont été disponibles, le RQVVS n'a pas jugé bon d'imposer le modèle ainsi prévu voyant que le diagnostic était assez avancé. Ce qui, une fois le MSP ayant pris connaissance du document, suscita un questionnement sur l'encadrement apporté à sa réalisation:

*... L'autre chose en tout cas je ne sais pas encore là si c'était une erreur de ma part ou pas. En tout cas, j'ai vérifié auprès de (x) et il semble que c'était quand même correct. C'est que justement contrairement au Ministère [...] son diagnostic elle a fait plus selon ce qu'elle pensait qui était bon. Moi c'est sûr que je lui ai fourni quand même les outils qui venaient du Ministère, je lui ai dit regarde ça mais je ne lui ai pas dit il faut que tu fasses ça comme ça, comme ça, comme ça! Elle a l'a fait en s'en inspirant. Ce qui est ressorti [...] le résultat nous on trouve que c'était bien, le Ministère ne trouve pas cela correct sauf que souvent c'est par rapport au ratio sur mille ou sur cent mille [...] dans les petites municipalités sur cent mille ça ne veut plus rien dire parce qu'en réalité si on ramène sur 350 habitants ça ne veut rien dire... Selon moi, on ne peut pas appliquer un cadre rigide dans une municipalité ou dans une MRC... (E3)*

En bout de ligne, la disponibilité et l'utilisation de divers outils de référence, dont ceux établis par le Ministère, ont fait en sorte que le diagnostic a été réalisé à la fois dans et hors de la logique qu'en avait le Ministère. Le fait qu'il ait été confectionné dans un métissage d'outils de référence et d'expérience de travail, pourrait fournir quelques scénarios d'implantation pour l'avenir.

Au moment de l'écriture de ce rapport, soit en avril 2007, le projet suit son cours et en est à sa phase de mise en œuvre après une prolongation du financement jusqu'en mai 2007.

En tenant compte de l'inquiétude présente sur l'avenir du projet, nous avons introduit le thème de la pérennité du projet parmi les questions à aborder dans nos entretiens. Les informations obtenues sont présentées sous forme de recommandations à la fin de ce rapport.

---

<sup>i</sup> Dans ce volet, le nombre de délit était chiffré selon leur nombre et non en taux. Cette estimation ne répondait aux exigences que nécessitait l'analyse de la criminalité telle qu'envisagé par le MSP.

### 2.3.2 L'engagement de la MRC de La Mitis

Concernant la MRC de La Mitis, il est important de faire l'historique de son engagement au cours des deux phases, sa participation ou non aux réunions ayant eu un impact sur la dynamique de la Table. Au cours de la première période, l'absence de représentant aux rencontres tant du groupe de travail que de la Table a soulevé des interrogations sur son intérêt à voir se développer ce projet.

*Ce qui a ralenti le projet et qui était décevant au départ était l'absence de la MRC... Le promoteur du projet n'est pas présent dans sa propre activité donc il y a des gens qui ont commencé à se retirer, puis il y en a d'autres qui ont pris une certaine distance parce qu'on disait, il faut qu'il soit là, le promoteur. Puis on voulait avoir la présence du politique qui n'était pas là non plus. Donc on s'était dit, si ça n'agit pas il faut qu'il y ait un accompagnement puis je pense que ça explique un peu le facteur de la première agente qui s'est désintéressée. On a donné un cri d'alarme... Puis après ça il y a eu une nouvelle coordonnatrice, puis là on a commencé à voir la présence de la MRC qui venait presque à toutes les réunions [...] Parce que si le promoteur ne vient pas on va s'impliquer ailleurs... (E-5)*

*A Mont-Joli, dans le cadre de ce projet, un des points difficiles a été le désintéressement du secrétaire trésorier de la MRC qui, selon sa perception, avait un point de vue plus top-down. Étant le seul représentant de la MRC, si lui ne vient pas assister aux réunions, ça lance un message qui n'est pas très positif par rapport à ce qu'on a fait... Un exemple, un moment donné on a fait venir un organisme [...] chapeauté par la SQ, Info-crime, faire la présentation. Il s'agit finalement, simplement, de faire une pancarte en avant puis en arrière du village. A cette présentation le secrétaire trésorier est venu puis il a dit : Ah ça c'est bon ça, on va le faire. Ça c'est une chose, le diagnostic il n'était pas encore fait, est ce que c'est vraiment de ça qu'on a besoin? Il ne venait pas aux réunions, quand il a entendu parler de ça, il est venu et a tenu une position [...] cela a eu comme attitude de démotiver les gens autour de la Table, en disant ben là nous on fait quoi d'abord... (E2)*

Malgré cette absence de la MRC pendant une bonne partie de la première phase, l'engagement de la MRC La Mitis à des moments stratégiques a eu des effets positifs :

- Au début, par son adhésion au projet à travers le protocole d'entente qui a donné le signal de départ (le préfet et le directeur général de la MRC de La Mitis étaient des membres actifs du groupe de travail) ;
- Pour la mise en place du projet Info-crime, un des plus grands succès de la Table, pour lequel le directeur général de la MRC a fait connaître son enthousiasme et son appui et,
- À l'arrivée de la nouvelle coordonnatrice, moment à partir duquel le projet a pris de l'élan pour arriver à terme, qui a coïncidé avec le retour du directeur général aux réunions.

Cet engagement et ce soutien régulier de la MRC surtout au cours de la seconde phase ont permis au projet d'avancer et de perdurer. Il faut dire aussi qu'étant la porteuse officielle du projet et ayant une position stratégique dans le milieu, elle détient une grande part de responsabilité quant à la réalisation du projet.

### **2.3.3 Réseau québécois de Villes et Villages en Santé**

L'encadrement offert par le RQVVS suit, dans l'analyse, le même schéma des deux périodes étant donné le roulement de personnel intervenu en son sein en septembre 2005.

Le rôle du RQVVS, tel que le stipule le protocole d'entente, était d'accompagner l'implantation de deux des orientations de la Politique ministérielle (la première et la quatrième) dans deux sites pilotes, dont celui de la MRC de La Mitis. Le RQVVS devait assumer le rôle de coordination des deux projets pilotes sur le terrain, c'est-à-dire apporter un encadrement et un soutien technique, scientifique et administratif à leur réalisation, agir comme formateur auprès des organismes impliqués sur le terrain en plus d'assurer la liaison avec le Ministère, et cela, dans un échéancier précis.

Les propos issus des entretiens laissent entendre que la vision que le RQVVS avait de ce projet concordait à son expérience de travail et à sa philosophie d'accompagner, sans mesures directives, les communautés dans leur démarche d'appropriation et de mise en œuvre d'actions. De ce fait, ce qui importe réside dans les résultats obtenus. Sur ce point, il ne souscrit pas à l'idée d'avoir un contrat rigide sur l'échéancier des activités à réaliser comme l'envisageait le protocole d'entente.

Ce qui encourage tout de même le RQVVS à collaborer à ce projet pilote est le fait de partager une vision commune avec le MSP, c'est-à-dire que la prévention de la criminalité est envisagée à travers le développement social par le biais des municipalités, ce qui rejoint la philosophie des projets Villes et Villages en santé. Comme le souligne le coordonnateur, « c'est comme décrire des projets Villes et Villages en santé qui portent sur la prévention de la criminalité et sur la sécurité. C'est donc une thématique acceptable. » (E1)

De plus, parce qu'ils collaborent déjà dans d'autres projets en prévention de la criminalité et que ce projet pilote s'inscrit dans le même esprit que leurs travaux antérieurs, le RQVVS et le MSP acceptent sans réserve de s'associer pour une nouvelle expérience de travail. Les points soulevés dans le protocole d'entente entre le Ministère et le RQVVS sont d'ailleurs tout à fait dans l'esprit du document de formation réalisé auparavant, mais aussi dans l'esprit d'une démarche de planification stratégique telle qu'encouragée par le Réseau québécois de Villes et Villages en Santé : former un comité, établir un diagnostic, déterminer les interventions à réaliser, mettre en œuvre la stratégie d'intervention. Il s'agit donc d'un mandat qui s'inscrit dans la continuité des actions du RQVVS.

Néanmoins et tel que mentionné précédemment :

*Le seul point sur lequel le Réseau pouvait se dissocier, autant pour Gatineau que pour La Mitis, était d'avoir un contrat qui stipulerait précisément l'échéancier des activités à*

*réaliser : [...] la première année [...] vous allez mettre sur pieds votre table de concertation, la deuxième année vous allez faire le diagnostic, la troisième année vous allez réaliser le plan d'action... Il me semble que notre contrat disait ça aussi et ça c'était quelque chose qui était clair dans ma tête, qu'on ne coulerait pas des périodes dans le ciment, on était sur des projets pilotes, dans ma tête, mon objectif c'était d'arriver avec des plans d'actions mais peu importe le cheminement qui aurait été pris... Le point important à partir de ces faits était les résultats qu'ils obtiendraient de ces projets pilotes. (E-1)*

Cette vision est partagée par les différents intervenants du RQVVS dans ce dossier.

Il est intéressant de voir, à travers les deux périodes que nous avons entrepris d'analyser, comment le soutien donné par le RQVVS à la MRC de la Mitis s'est effectivement concrétisé.

### **Période 1 : Appropriation du projet**

Au cours de cette première période d'implantation, le RQVVS est présent de façon constante sur le terrain. Cette assiduité se justifie non seulement par une volonté du RQVVS que les acteurs locaux s'approprient le projet de façon adéquate, mais aussi, par le besoin de soutien que requérait la coordonnatrice locale dans ses tâches. La représentante du RQVVS est donc présente, dès le début du projet, aux différentes réunions organisées tant par le groupe de travail que par la Table de concertation. Constatant que le projet mettait du temps à se préciser, le RQVVS juge nécessaire de laisser le milieu aller à son rythme pour arriver à de meilleurs résultats.

*...Nous à VVS on a toujours eu comme position, on leur poussera pas dans le dos, on va laisser..., pour que les gens s'approprient quelque chose il faut que ça aille à leur vitesse, il ne s'agit pas de leur donner l'impression qu'ils ont tout le temps qu'ils veulent pour faire ça, on a quand même un cadre à respecter. [...] On les encadrerait, mais dans le fond ils ont vécu des douleurs ... Des fois, il y avait des malaises, il y avait des douleurs. (E2)*

Pour le milieu, ce soutien est bienvenu et favorise la réflexion, notamment dans la mise en place de la Table de concertation.

*Le rôle du RQVVS avait été présenté comme mandataire chargé d'évaluer les projets pilotes puis de s'assurer que les projets, que ça suivrait son cours normal d'implantation pour ensuite faire une évaluation pour intégrer le projet à l'ensemble du Québec... Je vois encore la première coordonnatrice du RQVVS qui était là au départ, excellente, une chance qu'elle était là. Et à un moment donné c'était elle qui dès fois présidait. C'était même elle qui prenait des notes pendant la période qu'elle était là. Puis elle-même avait fait un cri d'alarme quand elle a vu que la coordonnatrice du milieu s'en allait. (E-5)*

### **Période 2 : Réalisation du diagnostic**

Après changement de coordination à la MRC de La Mitis et du soutien accordé par le RQVVS, une autre dynamique s'installe au sein de la Table qui devient plus autonome. Cette période se caractérise par un soutien beaucoup moins présent sur le terrain de la part du RQVVS. De par cette autonomie acquise sur le terrain, la présence aux réunions d'une personne ressource du RQVVS n'est plus jugée indispensable par le milieu. Le soutien est apporté principalement sur demande de la coordination.

*Il avait été convenu que j'aïlle seulement au besoin. Après ça, c'était surtout des demandes ponctuelles que j'ai eu du milieu là [...] à chaque fois qu'il y avait des rencontres je recevais tous les procès verbaux [...] après ça [...] je suis retourné la voir [...] fin mars dernier pour faire une espèce de formation non formelle pour [...] le plan d'action et voir où ils en étaient... Plus tard, ils m'ont souligné leur plan d'action vers quoi ils voulaient s'en aller, la journée de consultation... (E3)*

C'est à partir de ce moment qu'un bon nombre d'acteurs perdent de vue le RQVVS. Ceux qui intègrent la table de concertation après juin 2005, n'en connaissent que le nom sans pouvoir situer son rôle dans le projet.

L'encadrement apporté par le RQVVS fait l'objet de commentaires partagés :

- Il est critiqué parce qu'un bon nombre d'acteurs auraient aimé avoir plus d'informations sur la structure du projet et le rôle de chaque instance présente dans le dossier étant donné son mandat d'encadrer l'implantation de la Politique dans ce site pilote;
- Il est apprécié parce qu'une aide était apportée chaque fois que le milieu, à travers sa coordination, en a exprimé le besoin.

En résumé, on constate que le soutien offert par le RQVVS sur le terrain s'est concrétisé de deux manières différentes, et cela, en fonction des aléas du terrain et de la disponibilité des intervenants du RQVVS.

### **2.3.4 Ministère de la Sécurité publique**

Étant l'initiateur du projet, ses attentes concernant le site pilote sont spécifiées dans le protocole d'entente signé avec le RQVVS.

Par le biais de cette entente, le MSP confie la mise en œuvre de ce projet pilote au RQVVS. Comme le MSP opère en parallèle avec cinq autres sites, celui-ci décide de ne pas s'impliquer dans les sites pilotes encadrés par le RQVVS afin d'éviter d'éventuelles confusions. Il invite toutefois l'intervenante du RQVVS à faire partie des différents comités qui supervisent l'implantation du projet pilote dans les cinq autres sites pilotes sous son autorité.

*C'est pour notamment avoir un suivi que la coordonnatrice du RQVVS a été intégrée dans tous les dispositifs relatifs à l'autre phase d'expérimentation. Clairement, on a mis des comités en place, on a mis un comité central qui est un comité partenaire qui discute beaucoup de cette élaboration de stratégie-là, comment ça peut respirer,*

*comment ça se vit, quels sont les enjeux etc. Donc la personne était de facto toujours intégrée et elle-même discutait de ce qui se passait dans les deux projets pilotes, les autres c'était nos projets pilotes avec une phase d'expérimentation auprès de cinq milieux municipaux. Alors on appelait ça une phase de projet pilote et une phase restreinte d'implantation pour faire un peu la distinction. (E1).*

Il faut dire que les sites pilotes sous la supervision du RQVVS ont été enclenchés avant ceux du MSP et que ce dernier espérait que ces premiers projets viennent alimenter, en termes d'outils et d'expériences, l'autre phase d'implantation que voulait mener le MSP avec les cinq autres sites pilotes. Cependant, parti avec un an d'avance, le projet pilote du RQVVS se retrouve finalement au même point que les projets du Ministère.

*Dans le meilleur des mondes, ce que nous souhaitions c'était que les sites pilotes qui étaient mis en place avant notre phase restreinte, c'est qu'ils fassent l'expérimentation puis quand nous on arrivait à l'étape de la phase restreinte de nos cinq sites qu'on ait déjà certaines leçons pour bien soutenir nos sites dans l'expérimentation... c'était ça au départ. [...] Le retard a fait que, entre autre à la Mitis, nos sites quand ils ont démarré, il n'y avait pas de grandes leçons à tirer de la Mitis pour appliquer ces leçons-là [...] et ils se sont rejoints. Le Ministère s'est dit qu'il allait suivre la progression de ces sites pilotes étant donné qu'il y avait une entente de trois ans. Le seul problème étant que ces sites n'avaient pas suffisamment progressé pour alimenter les cinq autres sites. Ça été donc comme un ou deux sites de plus. C'était un petit peu décevant parce que l'entente était d'apprendre des deux sites pilotes avant de démarrer la phase restreinte... (E2)*

Pour permettre un suivi de l'évolution du projet à la MRC de La Mitis, des informations sont transmises au MSP à travers les réunions des comités mis en place pour soutenir sa démarche d'implantation, ainsi que par les différents journaux de bord disponibles. Néanmoins, le MSP avait de la difficulté à suivre le projet de La Mitis, car les bilans que devait produire le RQVVS n'ont pas tous été rendus en plus d'avoir été souvent en retard.

*Il y a aussi un problème au niveau des rapports d'étapes et des bilans qui ne rentraient pas aux dates prévues, mais bon cela s'expliquait peut être par le statut de la première coordonnatrice du RQVVS qui ne travaillait pas à temps plein ou avait d'autres dossiers à gérer [...] À la deuxième année, on a eu des rencontres plus fréquentes avec la coordonnatrice du RQVVS parce que le comité de mise en œuvre se rencontrait souvent (E2).*

En bout de piste, on constate que la façon dont le RQVVS et le MSP abordaient l'implantation des orientations 1 et 4 de la Politique n'était pas la même. Dans ses propres sites pilotes, le MSP encadre l'implantation de ces deux orientations de façon plus directive et plus structurée (veiller au respect des étapes planifiées, au bon fonctionnement de celles-ci et au suivi de la démarche). La finalité pour eux étant de valider le processus proposé en fonction des milieux encadrés. Le RQVVS, pour sa part, même s'il adhère aux exigences générales du projet, n'a pas fait de suivi serré de l'échéancier, puisqu'il laissait volontaire le milieu avancer à son rythme.





### 3. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

#### 3.1 LES GRANDS CONSTATS

À la lumière de ce qui précède, force est de constater que le projet pilote de la MRC de La Mitis ne s'est pas déroulé comme prévu dans l'échéancier de départ. Toutefois, cela ne veut pas dire que le projet n'est pas soutenu par le milieu ni qu'aucune action n'a été réalisée, bien au contraire ! Ce retard peut être dû à une planification peu réaliste compte tenu des inévitables aléas du travail de concertation sur le terrain. Ce portrait mérite d'être approfondi.

##### 3.1.1 Une bonne mobilisation du milieu

Tout d'abord, il est important de souligner l'intérêt que revêt ce projet pour le territoire de la MRC de La Mitis. Les acteurs du milieu ont réussi à mettre en place une Table de concertation qui a mobilisé en cours de route près d'une vingtaine d'organismes, donc à favoriser le réseautage, de même qu'à réaliser un diagnostic et une ébauche de plan d'action visant la prévention de la criminalité sur leur territoire. Par ailleurs, la journée de mobilisation de novembre 2006 autour du diagnostic et du plan d'action a réussi à mobiliser une cinquantaine d'organismes du milieu et a suscité un enthousiasme certain pour la suite, c'est-à-dire pour la phase de réalisation du plan d'action. Il faut dire que le diagnostic de sécurité soulignait ce besoin de regroupements des forces locales pour renforcer les actions de prévention en criminalité en cours et en développer d'autres. On peut donc dire que l'idée de se concerter pour agir sur la sécurité dans la MRC de La Mitis répond bien à un besoin des acteurs locaux et qu'elle suscite la mobilisation.

L'enthousiasme qui transparaît à la Journée de mobilisation illustre que les efforts mis au cours de ces trois ans portent fruit et doivent perdurer. À cet effet, un pont financier est octroyé par le RQVVS en décembre 2006 à même les sommes d'encadrement du projet<sup>ii</sup>. Cet argent devrait permettre la poursuite des travaux entrepris jusqu'en mai 2007.

Cependant, en dépit de la mobilisation réussie autour du projet, l'évaluation a mis en évidence certains facteurs qui expliquent les difficultés auxquelles le milieu a dû faire face. À cet égard, nous pouvons faire plusieurs constats.

##### **Constat 1**

L'idée de se concerter pour agir sur la sécurité dans la MRC de La Mitis répond bien à un besoin des acteurs locaux et suscite la mobilisation.

---

<sup>ii</sup> En effet, suite au départ de la première intervenante et au rôle minimal de la seconde, le budget octroyé au RQVVS par le MSP n'avait pas été entièrement dépensé.

### 3.1.2 Un démarrage lent

Le projet a accumulé un certain retard en regard de l'échéancier prévu au départ, ce qui a fait en sorte de reporter la livraison des documents prévus (diagnostic et plan d'action) et, par le fait même, de compromettre la réalisation d'actions concrètes dans la cadre du projet alors que cette étape constituait, pour les acteurs locaux, la motivation à leur implication dans le projet. Le Comité de travail de même que la Table de concertation ont été mis en place respectivement 7 et 9 mois après l'embauche de la première coordonnatrice. Par la suite, la Table et le Comité ont mis près d'un an (mai 2004 à juin 2005) à préciser le mandat, le fonctionnement et les partenaires de la Table. Donc, l'exercice du diagnostic n'a commencé qu'en septembre 2005 avec l'arrivée de la seconde coordonnatrice, soit deux ans après l'embauche de la première.

Au cours de la cueillette de données, quelques facteurs ont été évoqués pour tenter d'expliquer ce délai, même si tous les acteurs du moment n'ont pu être rencontrés. Si l'on peut mettre ce retard en partie sur le compte du recrutement long et difficile des membres, il faut aussi souligner l'absence de la MRC au cours de la première période de même que le manque d'expérience de la première coordonnatrice dans l'accompagnement de processus collectifs. Ces deux derniers facteurs sont liés, puisque les relations entre la première coordonnatrice et la MRC n'étaient pas très faciles.

En résumé, le retard accumulé sur l'ensemble du projet est surtout dû au temps pris à la mise en place et à la définition de la Table de concertation en début de projet. Par la suite, le diagnostic et l'ébauche d'un plan d'action se font assez rapidement, soit en 18 mois. On arrive donc à la fin du projet, c'est-à-dire à la fin du financement en novembre 2006, sans avoir pu mettre en place les actions prévues au plan d'action. Cette situation n'est pas sans créer de frustration. En effet, les acteurs locaux avaient un intérêt pour mener des actions de prévention de la criminalité, et semblaient déçus, tout au long de la démarche, de devoir sans cesse remettre ces actions après le diagnostic.

Ces conclusions, à l'instar de celles du MSP dans l'évaluation de ses cinq projets<sup>iii</sup>, nous amènent à penser que les attentes formelles du projet ne sont peut-être pas réalistes. En effet, on demande aux milieux de mettre en place une table de concertation, de réaliser un diagnostic, de préparer un plan d'action, de réaliser des actions et de les évaluer, et tout cela dans une période de trois ans ! Est-ce possible, si l'on considère aussi que la démarche devait favoriser la concertation entre les divers acteurs locaux œuvrant dans le domaine de la criminalité.

#### **Constat 2**

L'échéancier du projet suggéré par le MSP apparaît irréaliste compte tenu de l'ampleur des étapes à franchir et du temps imparti.

---

<sup>iii</sup> Barchechat, O. (2006) *Rapport d'évaluation de la phase d'implantation restreinte de la Politique ministérielle de prévention de la criminalité du Québec*. Centre international pour la prévention de la criminalité.

### **3.1.3 Une méconnaissance du processus du projet**

Par ailleurs, les membres de la Table ne semblent pas très au fait du contexte spécifique d'implantation du projet, de son échéancier et des biens livrables annoncés. Il faut dire que les acteurs ont beaucoup changé en cours de route, notamment la coordonnatrice locale et l'intervenante du RQVVS, ce qui n'a pas facilité une bonne continuité de l'information. C'est en septembre 2006, au moment où l'équipe du RQVVS vient présenter l'idée d'une évaluation, que les membres de la Table apprennent que le financement est sur le point de se terminer et qu'il n'y a pas d'argent supplémentaire pour mener des actions. Ils se rendent alors compte que le projet était prévu pour trois ans et que c'est le retard accumulé par le milieu qui fait en sorte qu'il n'y ait plus de financement pour mettre en place les actions souhaitées.

#### **Constat 3**

La méconnaissance du contexte réel du projet (nature, échéancier) par les acteurs de la Table a créé des attentes irréalistes et de la frustration.

### **3.1.4 Le soutien du RQVVS**

Le soutien apporté par le RQVVS peut être également mis en lien avec cette méconnaissance du processus du projet. Si le soutien de l'intervenante du RQVVS était très intense au cours de la première phase, il devient plus discret au cours de la seconde phase. Le changement d'intervenante de même que leurs fonctions respectives au sein du RQVVS ont contribué à cette transformation du mode de soutien. La première était embauchée spécifiquement pour ce projet alors que la seconde accompagnait ce projet à travers ses activités habituelles au RQVVS. Cette dernière avait également convenu avec la Table que sa présence n'était pas requise à leur rencontre, son rôle se limitant à un de soutien direct à la coordonnatrice sur demande, notamment par la fourniture d'outils.

Il s'en suit que les acteurs présents à la Table à partir du départ de la première intervenante perdent contact avec le RQVVS et ne savent plus quel est son rôle. Peut-être une présence plus soutenue du RQVVS aurait-elle facilité le rappel régulier du contexte et de l'échéancier du projet.

#### **Constat 4**

En dépit de son choix de laisser le milieu aller à son rythme, le soutien du RQVVS aurait pu être plus structuré pour aider la Table de concertation à progresser plus efficacement.

### **3.1.5 La réalisation du diagnostic**

Bien que le processus de réalisation du diagnostic ne soit pas abordé en détail dans cette évaluation, les informations recueillies mettent en lumière certains constats et leçons importants. Tout d'abord, même si la MRC de La Mitis s'était engagée à dresser un diagnostic de la criminalité dans son territoire, cet exercice était loin d'être une priorité. Ils

l'ont fait parce qu'on l'exigeait d'eux et que cela leur permettait de bénéficier d'une ressource pour mener des actions en prévention de la criminalité. Ce que voulaient les membres de la Table, c'étaient des actions et des projets concrets.

Par ailleurs, il y a eu un certain flottement quant aux outils à utiliser pour faire le diagnostic. Dès le démarrage du diagnostic à l'automne 2005, la seconde intervenante du RQVVS fournit quelques modèles de diagnostic à la coordonnatrice locale, mais ce n'est qu'en fin de parcours, soit en mai 2006, que devient accessible le modèle du MSP. Comme le diagnostic est alors en fin de réalisation, l'intervenante du RQVVS ne juge pas pertinent d'imposer l'outil du MSP. Ce qui a fait en sorte qu'à la fin du diagnostic, le travail effectué ne répondait pas entièrement aux exigences du MSP, qui a finalement fait une partie de l'analyse des données qu'il a par la suite présentée au milieu.

Cela, en plus du fait que l'élaboration d'un diagnostic pour une MRC n'est pas tout à fait la même chose que pour une municipalité ce qui est le modèle du MSP.

**Constat 5**

Le diagnostic n'avait pas été identifié comme un besoin du milieu. La Table l'a fait parce qu'il constituait un passage obligé vers des actions concrètes.

**Constat 6**

Les outils du MSP relativement au diagnostic sont arrivés un peu tard dans le projet et n'étaient pas adaptés à la réalité d'une MRC.

**3.1.6 La collaboration entre le RQVVS et le MSP**

En ce qui a trait aux attentes du MSP envers le RQVVS, les expériences antérieures de collaboration laissent présager une vision commune du projet. Néanmoins, on s'aperçoit que les attentes de l'un et de l'autre n'étaient pas les mêmes.

Le protocole d'entente identifiait de façon précise les exigences du MSP. Le RQVVS, en signant cette entente, s'engageait à respecter le processus tel que spécifié. Malgré cette entente sur les mots, chacun avait sa vision du processus à implanter. Par exemple, le type d'encadrement offert par le RQVVS correspondait à ses façons de faire habituelles auprès de ses membres, c'est-à-dire laisser aller le milieu à son rythme. Ce qui ne concordait pas tout à fait à la démarche structurée conçue par le MSP. D'ailleurs, dès la fin de la première année d'implantation, ces divergences de conception sont révélées autant dans le choix des outils que dans la façon de mener les sites pilotes vers les résultats désirés, divergences d'ailleurs reconnues par ces deux instances.

**Constat 7**

La vision du projet pilote par les deux partenaires qui assuraient la supervision du projet n'était pas la même et ce, en dépit de la signature d'une entente qui précisait la nature du projet.

## 3.2 QUELQUES RECOMMANDATIONS ET PISTES D'ACTION

Les constats qui précèdent annoncent un certain nombre de pistes d'action qui pourraient être envisagées par les différents acteurs du projet : le milieu local (Comité de travail, Table de concertation et MRC), le RQVVS et le MSP.

### 3.2.1 Le milieu local

Les acteurs locaux du projet peuvent tirer plusieurs enseignements de ce projet, et ce, tant pour assurer la pérennité du projet que pour ne pas rencontrer les mêmes problèmes dans un autre contexte.

La présence d'une personne-ressource à temps plein ayant un impact direct sur la capacité du milieu à réaliser un projet de cette envergure, il est essentiel de bien définir le profil recherché et d'assurer qu'elle est acceptée et appréciée dans le milieu. À cet égard, on peut faire deux recommandations.

#### **Recommandation 1**

Que la personne embauchée pour assurer la coordination d'un projet possède une expérience d'accompagnement de processus collectif, ce qui est plus important qu'une expertise spécifique sur la criminalité.

#### **Recommandation 2**

Que la personne embauchée pour assurer la coordination d'un projet soit bien acceptée par les principaux acteurs du projet, condition sine qua non de la bonne marche d'un projet.

Les acteurs locaux, comme les municipalités ou les MRC, acceptent souvent de s'engager dans des démarches proposées par des organismes extérieurs, qu'ils soient ou non gouvernementaux. Ces propositions sont souvent très alléchantes puisqu'elles permettent d'embaucher des ressources. Toutefois, le financement de ces projets est généralement fini dans le temps et les milieux locaux ont tendance à négliger la question de la pérennité de la démarche ainsi implantée, pensant que l'on pourra sûrement redemander du financement. Du côté des bailleurs de fonds, on pense au contraire que ces sommes sont d'une durée limitée et qu'elles ne seront pas renouvelées, le milieu étant responsable d'assurer la relève à la fin du projet.

#### **Recommandation 3**

Que la question de la pérennité du projet soit mise sur la table dès le départ et que l'entité responsable du projet dans le milieu développe, très rapidement, des stratégies concrètes pour assurer le financement du projet lors du retrait du bailleur de fonds.

Par ailleurs, si la présence à long terme d'une coordination est essentielle pour assurer qu'une démarche de concertation donne des résultats concrets, ce qui demande beaucoup de temps, il est aussi important d'assurer constamment une mise à niveau régulière de l'information, notamment lors de l'arrivée de nouveaux acteurs.

**Recommandation 4**

Que dès le départ d'un projet, et à des moments stratégiques en cours de route, mener un exercice de vision stratégique pour assurer que tous les membres d'un comité ou d'une table développent un langage commun autour du projet.

**Recommandation 5**

Que l'on assure un mécanisme de mise à niveau de l'information lors de l'accueil de nouveaux membres.

### 3.2.2 Le RQVVS

Le RQVVS a acquis une longue expérience de soutien à des entités locales (municipalités, MRC) dans un objectif d'amélioration des conditions de vie. Il a aussi développé différentes formes de partenariat avec des organismes sectoriels, notamment avec le MSP avec qui il avait développé un programme de formation au regard de la sécurité dans les milieux de vie. Le RQVVS était donc bien préparé pour s'engager dans ce projet pilote avec la MRC de La Mitis. Toutefois, en dépit de la signature d'une entente précisant les paramètres d'un projet, la conception réelle que chacun se fait du projet diffère souvent. C'est ce qui est arrivé dans le cadre de ce projet; l'approche assez directive du MSP ne concordait pas nécessairement à celle plus axée sur le respect du rythme local du RQVVS ni avec l'esprit d'un projet pilote qui était à la base de cette initiative.

**Recommandation 6**

Que le RQVVS négocie ses ententes de collaboration de manière à ce qu'elles lui assurent la marge de manœuvre nécessaire à ses principes d'action habituels. Sinon, qu'il ne s'engage pas dans des démarches lorsqu'il sait dès le départ que les balises imposées par le bailleur de fonds ne correspondent pas à ses propres façons de faire.

**Recommandation 7**

Que le RQVVS précise le type d'accompagnement qu'il offre à des démarches locales, pour assurer que, tout en respectant le rythme du milieu, il fournisse des balises structurantes.

### **3.2.3 Le MSP**

La conception originale des projets pilotes revient au MSP, celle-ci découlant des axes prévus dans sa Politique ministérielle en prévention de la criminalité. Les attentes du MSP sont donc très précises et s'enchaînent dans une séquence très structurée.

Or, l'expérience de travail du RQVVS avec les communautés montre que les processus de concertation incluant plusieurs acteurs, notamment des institutions politiques et gouvernementales, mettent beaucoup de temps à se constituer et à devenir fonctionnels. Par ailleurs, lorsque les bailleurs de fonds imposent la réalisation de certaines démarches, dans ce cas-ci un diagnostic et un plan d'action, il est utile de laisser le milieu s'approprier et réaliser ces démarches selon leurs propres besoins et à leur propre rythme.

#### **Recommandation 8**

Que le MSP revoit ses attentes en regard du financement et de l'échéancier qu'il suggère.

#### **Recommandation 9**

Que le MSP réfléchisse à des mécanismes pour assurer la pérennité des projets, et ce, dans une double perspective, soit d'accorder un financement à plus long terme ou d'accompagner les entités locales à prendre en charge le financement de tels projets.

## LISTE DES RÉFÉRENCES

1. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2001). *Politique ministérielle en prévention de la criminalité «Pour des milieux de vie plus sécuritaires»*.  
<http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/prevention.asp?txtSection=publicat>
2. RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ. [www.rqvvs.qc.ca](http://www.rqvvs.qc.ca)
3. MRC DE LA MITIS. [www.lamitis.ca](http://www.lamitis.ca)
4. WEAVER, L. & COUSINS, J.B. (2005). *Unpacking the participatory process*. Journal of MultiDisciplinary Evaluation, 1 :19–40, cité dans Ridde, V. (2006). *Suggestions d'améliorations d'un cadre conceptuel de l'évaluation participative*, The Canadian Journal of Program Evaluation, 21(2):5
5. LEVAQUE, R & coll. (2001). *Sécurité dans les milieux de vie-Pour le mieux être des citoyens, citoyennes et des familles*. Québec, Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie. Québec : ministère de la Sécurité publique, Institut national de santé publique, 2<sup>e</sup> édition, 69p.



## **LISTE DES ANNEXES**

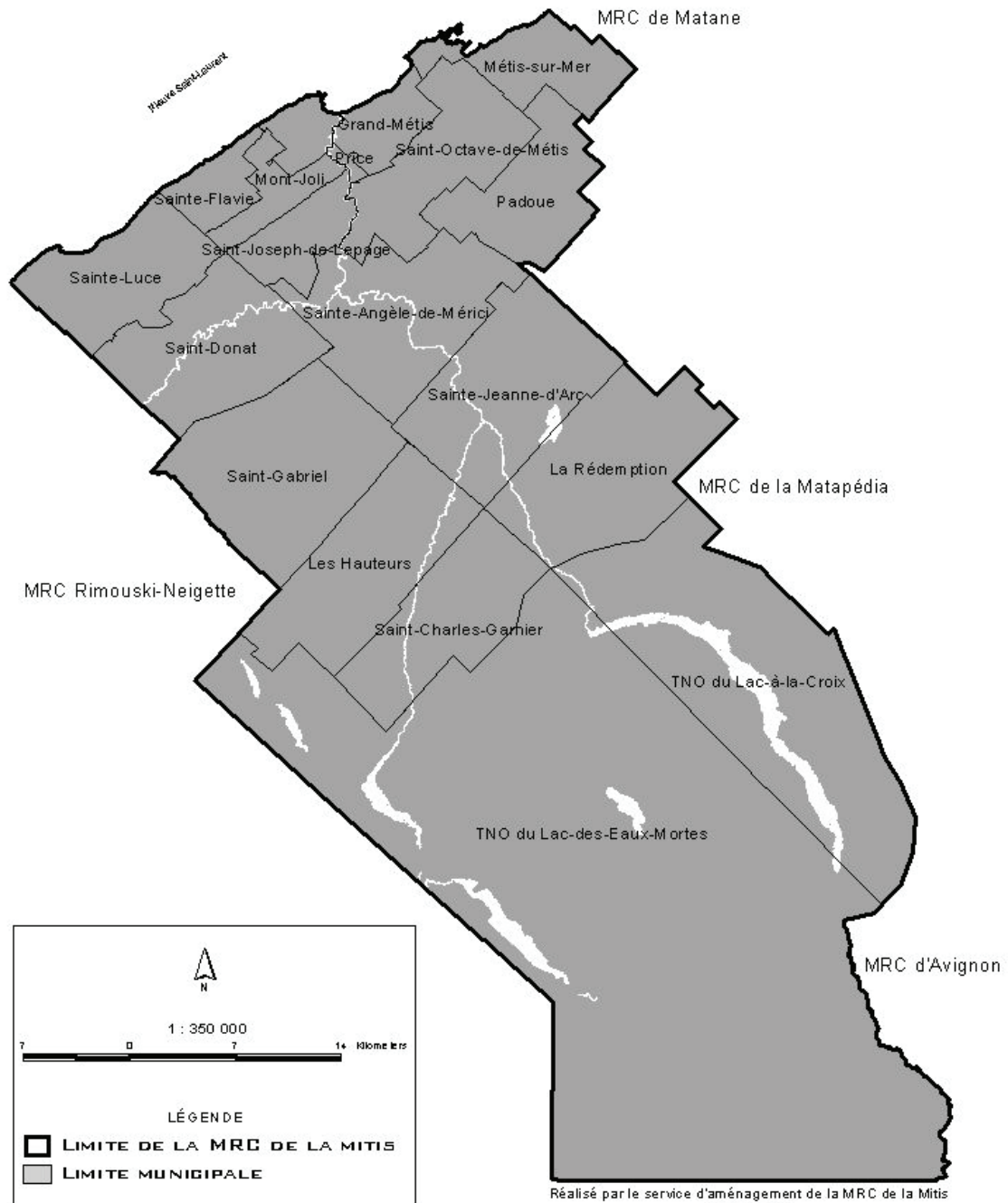
- ANNEXE A :** Carte de la MRC de La Mitis et tableau des municipalités et populations
- ANNEXE B :** Questions évaluatives
- ANNEXE C :** Protocole d'entente
- ANNEXE D :** Tableaux récapitulatifs des actions menées à la MRC de La Mitis
- ANNEXE E :** Composition du groupe de travail et de la Table de concertation.  
Liste des roulements de personnel
- ANNEXE F :** Élaboration du diagnostic
- ANNEXE G :** Feuille de présentation de la journée de consultation du 14 novembre 2006



**ANNEXE A : Carte de la MRC de La Mitis et tableau des municipalités et populations**



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS



**LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MITIS**

Municipalité	Population en 2001	Superficie (km <sup>2</sup> )
Grand-Métis	281	25,67
La Rédemption	536	117,66
Les Hauteurs	589	102,28
Métis-sur-Mer	609	48,63
Mont-Joli	6 579	24,43
Padoue	285	67,06
Price	1 800	2,59
Saint-Charles-Garnier	322	85,07
Saint-Donat	847	94,03
Saint-Gabriel-de-Rimouski	1 208	128,84
Saint-Joseph-de-Lepage	586	30,44
Saint-Octave-de-Métis	516	74,83
Sainte-Angèle-de-Méridi	1 066	107,09
Sainte-Flavie	919	37,82
Sainte-Jeanne-d'Arc	354	109,86
Sainte-Luce	2829	73,11
TNO Lac-à-la-Croix	0	242,00
TNO Lac-des-Eaux-Mortes	0	936,00
<b>MRC de La Mitis</b>	<b>19 326</b>	<b>2 279,18</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2001

Note : La liste des municipalités tient compte des fusions de 2001 et 2002

## **ANNEXE B : Questions évaluatives**





Plus spécifiquement, l'évaluation cherche à répondre aux grandes questions suivantes:

En ce qui concerne le processus d'implantation dans la MRC de la MITIS

Les étapes d'implantation ont-elles été menées comme prévu dans les objectifs du projet pilote?

Comment la table de concertation et le comité de travail répondaient-ils aux objectifs du projet pilote ?

Les retombées, telles que définies dans le protocole d'entente du projet pilote, ont-elles été atteintes?

Quelles sont les retombées du projet pilote perçues par les acteurs?

Quelles sont les conditions nécessaires à la pérennité du projet?

A propos du rôle du RQVVS

Est-ce que le soutien apporté par le RQVVS répondait aux besoins des acteurs locaux?

Concernant le Ministère

Dans quelle mesure le processus d'implantation, tel que mené, répondait-il aux attentes du Ministère?



## **ANNEXE C : Protocole d'entente**



Le ministre de la Sécurité publique, ici représenté par monsieur Daniel St-Onge, sous-ministre associé à la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité, dont les bureaux sont situés au 2525 boulevard Laurier, 5<sup>e</sup> étage, Sainte-Foy, G1V 2L2.

Partie ci-après appelée « Le Ministère »,

ET

Le Réseau québécois Villes et Villages en santé, organisme sans but lucratif, ici représenté par monsieur Marc Gascon, président du conseil d'administration, dont les bureaux sont situés au 945, rue Wolfe, Sainte-Foy, G1V 5B3.

Partie ci-après appelée « Réseau VVS »

## 1 LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

En novembre 2001, le ministère de la Sécurité publique, rendait publique la *Politique ministérielle en prévention de la criminalité « Pour des milieux de vie plus sécuritaires »*. Cette politique propose des principes directeurs et des orientations stratégiques visant à consolider et à favoriser le développement du secteur de la prévention de la criminalité au Québec.

Attendu que la prévention de la criminalité constitue aujourd'hui un outil essentiel pour réduire la criminalité réelle et offrir à la population des milieux de vie plus sécuritaires, dans le respect des droits et libertés des personnes;

Attendu que l'expérience internationale démontre que la combinaison d'une approche de prévention situationnelle et sociale est nécessaire pour accroître l'efficacité des interventions en prévention de la criminalité;

Attendu que le Ministère, en vertu de sa loi constitutive, a la responsabilité première de la prévention de la criminalité;

Attendu que le Ministère confie aux MRC et aux municipalités la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies locales de prévention de la criminalité pour leurs collectivités.

## 2. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente confie au Réseau VVS la responsabilité d'initier la mise en œuvre du premier volet de la Politique ministérielle en élaborant et en mettant en œuvre deux (2) projets pilotes.

L'objectif poursuivi est d'expérimenter et de valider la démarche d'élaboration et d'implantation de stratégies locales de prévention dans la MRC La Mitis et dans la Ville de Gatineau, en concertation avec les partenaires du milieu concernés par les questions de sécurité et de criminalité.

Pour ce faire, le Réseau VVS devra

Apporter l'encadrement et le soutien technique nécessaire à la réalisation des projets pilotes dans la MRC La Mitis et la Ville de Gatineau, assurer la liaison entre eux et le Ministère et procéder à la mise en réseau et à la diffusion de l'information.

Obtenir un engagement formel des élus municipaux à l'égard de la mise en œuvre dans leurs collectivités de stratégies de prévention de la criminalité, élaborées en concertation avec les partenaires du milieu.

Obtenir la désignation d'un élu municipal comme responsable de la stratégie locale de prévention.

Contribuer à la mobilisation des partenaires locaux et régionaux, notamment, des milieux communautaires, du secteur privé, des services policiers, des services municipaux, des organismes gouvernementaux, de même que les citoyens et citoyennes, autour du projet d'élaboration et de mise œuvre de stratégies locales de prévention de la criminalité.

Soutenir les autorités municipales dans la mise en place et le fonctionnement d'une table de concertation en prévention de la criminalité, représentative de la collectivité, regroupant les partenaires du milieu et placée sous la responsabilité des autorités municipales.

Accompagner les membres de la table de concertation dans les différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies locales de prévention de la criminalité de leur collectivité.

Évaluer la démarche d'élaboration et d'implantation des stratégies locales de prévention.

De façon concrète, le Réseau VVS assumera le rôle de coordination des deux (2) projets pilotes sur le terrain. À cette fin, il apportera un encadrement et un soutien technique, scientifique et administratif à leur réalisation. Il agira aussi comme formateur auprès des organismes impliqués, assurera la liaison entre eux et le Ministère, procédera à la mise en réseau et à la diffusion de l'information, en plus de travailler à la mobilisation de nouvelles MRC et municipalités autour des enjeux relatifs à la prévention de la criminalité.

## 3. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Un engagement financier de l'ordre de 130 000 \$ par année sur trois (3) ans est prévu pour réaliser les projets pilotes. La ventilation sommaire des crédits nécessaires est la suivante :

50 000 \$ / année pour la coordination des projets pilotes	Réseau VVS
40 000 \$ / année pour la réalisation du projet pilote	Ville de Gatineau
40 000 \$ / année pour la réalisation du projet pilote	MRC La Mitis

Le financement des projets pilotes sera assuré, la première année, par l'intermédiaire des fonds rendus disponibles par le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA). Le montant global des subventions sera versé au Réseau VVS, qui agira comme fiduciaire pour le compte du Ministère.

Pour les deux (2) années subséquentes, le financement pourra provenir, selon la meilleure opportunité, soit du SACA, soit de l'un ou l'autre des programmes de la Stratégie nationale pour la prévention du crime. La part du montant de 130 000 \$ revenant à la réalisation des deux (2) projets pilotes pourra être versée directement à des mandataires locaux et désignés à cet effet par le Ministère, après consultations avec les milieux concernés.

#### 4 RÉSULTATS À ATTEINDRE

Les projets pilotes se poursuivraient sur une période de trois (3) ans, chaque année devrait permettre de réaliser les étapes selon l'échéancier suivant :

##### ANNÉE 1

- ✓ • obtenir un engagement formel des élus municipaux à l'égard de la mise en œuvre dans leurs collectivités de stratégies de prévention de la criminalité, élaborées en concertation avec les partenaires du milieu;
  - ✓ • obtenir la désignation d'un élu municipal comme responsable de la stratégie locale de prévention;
  - ✓ • mobiliser les partenaires locaux et régionaux, notamment, des milieux communautaires, du secteur privé, des services policiers, des services municipaux, des organismes gouvernementaux, de même que les citoyens et citoyennes, autour du projet d'élaboration et de mise œuvre de stratégies locales de prévention de la criminalité;
  - ✓ • mettre en place une table de concertation en prévention de la criminalité, regroupant les partenaires du milieu et placée sous la responsabilité des autorités municipales et en définir les modalités de fonctionnement;
- évaluer la démarche et les activités réalisées.

##### ANNÉE 2

planifier et réaliser un diagnostic local de criminalité et de sécurité pour le territoire de la municipalité ou de la MRC;

fixer les priorités d'intervention préventive en fonction du diagnostic établi;

définir un plan d'intervention détaillé pour chacune des priorités retenues;

évaluer la démarche et les activités réalisées.

##### ANNÉE 3

mettre en œuvre les actions et les activités préventives prévues à chacun des plans d'intervention.

évaluer la démarche, les activités réalisées et les retombées préliminaires des interventions mises en œuvre.

Le Réseau VVS devra produire deux (2) rapports d'activités par année ainsi qu'un bilan annuel.

## 5. MODIFICATION

Toute modification au présent contrat de services ou renonciation à un droit en découlant sera sans effet si elle n'est pas explicite et constatée par un écrit signé par les parties.

## 6. CESSION

Aucune des parties aux présentes ne peut céder le présent contrat de services ou toute partie de celui-ci ou ses droits en vertu de celui-ci sans le consentement préalable écrit de l'autre partie.

## 7. FORCE MAJEURE

La présente entente pourra se terminer pour toute raison de force majeure. Dans une telle éventualité, chacune des parties au présent contrat de services assumera ses frais.

« Force majeure » signifie la survenance d'un événement fortuit auquel il est impossible de résister ou de pallier et qui a pour effet de rendre l'une des parties incapable de remplir l'une ou plusieurs des obligations qui lui incombent en vertu des présentes.

## 8. SIGNATURES

Les partenaires reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des clauses du protocole d'entente.

## 9. FINANCEMENT

Advenant l'impossibilité du ministère de la Sécurité publique de dégager ou de faire dégager les sommes nécessaires à la poursuite des projets, ceci aura pour effet de mettre fin à l'entente.



**ANNEXE D : Tableaux récapitulatifs des actions menées à la MRC  
de La Mitis**



Nombre de journaux de bord	Rapport d'étape
4	3

<b>PROJET PILOTE IMPLANTATION DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ – MRC DE LA MITIS</b>	
<b>Juin 2003</b> Engagement de la MRC de la Mitis par voie de résolution	
<b>Août 2003</b> Entrée en fonction d'une coordonnatrice locale	
Table de concertation en prévention de la criminalité	Activités connexes
<b>Septembre 2003</b> Présentation orale du projet à différents intervenants du milieu	<b>Novembre 2003</b> Communiqué pour la semaine de prévention de la criminalité et visite de la coordonnatrice locale dans quatre écoles du territoire.  Participation de la coordonnatrice à la Table de concertation contre la violence faite aux femmes.
<b>Décembre 2003</b> Rencontre avec le comité de sécurité publique	
<b>Mars 2004</b> Première réunion du groupe de travail. Mandat : mise en place d'une Table de concertation	
<b>Avril 2004</b> Réunion du groupe de travail	
<b>Mai 2004</b> Première réunion de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis. Elle se compose alors d'une dizaine d'intervenants issus de différents secteurs professionnels	
<b>Juin 2004</b> Groupe de travail Élection du président de la Table	
<b>Juin 2004</b> Table de concertation en prévention de la criminalité	
<b>Septembre 2004</b> Groupe de travail	
<b>Novembre 2004</b> Table de concertation Réflexion sur sa raison d'être	
<b>Janvier 2005</b> Table de concertation	
<b>Avril 2005</b> Groupe de travail	
<b>Mars 2005</b> Rencontre de la Table de concertation Lecture du document sur la raison d'être de la Table	
<b>Juin 2005</b> Table de concertation en prévention de la criminalité. Élargissement du groupe de travail	
<b>Juin 2005</b> Départ de la coordonnatrice locale	

<b>PROJET PILOTE IMPLANTATION DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ – MRC DE LA MITIS</b>	
<b>Table de concertation en prévention de la criminalité</b>	<b>Activités connexes</b>
Entrée en fonction : 30 août 2005	
<b>26 septembre 2005</b> Groupe de travail de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>8-9 septembre 2005</b> Colloque : <b>Mais qu'est-ce qui se cache sous le bonheur municipal?</b> du Réseau québécois de Villes et Villages en santé (Saint-Pacôme).
<b>27 septembre 2005</b> Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis Les membres décident que la fréquence des rencontres sera aux 2 mois.	<b>6 octobre 2005</b> Réunion de la Table de concertation jeunesse - 9 mois-30 ans de La Mitis.
<b>15 novembre 2005</b> Groupe de travail de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	Renouvellement du mandat ou désignation d'un responsable municipal de la stratégie locale de prévention de la criminalité, suite aux élections de novembre 2005.
<b>29 novembre 2005</b> Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>8 mars 2006</b> Réunion de la Fondation Vagabond contre la violence faite aux femmes.
<b>17 janvier 2006</b> Réunion du groupe de travail de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>15 mars 2006</b> Présentation du programme Info-crime à l'Unité Domrémy de Mont-Joli.
<b>31 janvier 2006</b> Réunion de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>23 mars 2006</b> <i>Évaluation Questions relatives à l'évaluation du processus de réalisation du diagnostic de sécurité du projet</i> du Réseau québécois de Villes et Villages en santé.
<b>14 mars 2006</b> Réunion du groupe de travail de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>21 avril 2006</b> Réunion de la Table de concertation en matière de violence faite aux femmes de La Mitis.
	<b>12 mai 2006</b> Rencontre de la Fondation Vagabond contre la violence faite aux femmes (tirage des lots).
<b>28 mars 2006</b> Réunion de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>17 mai 2006</b> Rencontre avec les responsables municipaux de la Stratégie locale de prévention.
<b>23 mai 2006</b> Réunion du groupe de travail de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>12 juin 2006</b> Rencontre avec les responsables municipaux de la Stratégie locale de prévention.
<b>30 mai 2006</b> Réunion de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>16 juin 2006</b> Réunion de la Table de concertation en matière de violence faite aux femmes de La Mitis.
<b>21 juin 2006</b> Réunion du groupe de travail de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>Septembre 2006</b> Élaboration de la demande de subvention au Fonds d'action contre le crime.

<b>PROJET PILOTE IMPLANTATION DE LA POLITIQUE MINISTÉRIELLE EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ – MRC DE LA MITIS</b>	
<b>Table de concertation en prévention de la criminalité</b>	<b>Activités connexes</b>
<b>12 septembre 2006</b> Réunion du groupe de travail de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>28 septembre 2006</b> Réunion de la Table de concertation jeunesse de La Mitis.
<b>19 septembre 2006</b> Réunion de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>5 octobre 2006</b> Sous-table de concertation jeunesse 6-17 ans de La Mitis.
<b>2 octobre 2006</b> Rencontre de membres de la Table, la direction de la MRC et la coordonnatrice avec RQVVS pour l'évaluation du projet pilote	<b>13 octobre 2006</b> Réunion de la Table de concertation en matière de violence faite aux femmes de La Mitis.

<b>Stratégie d'action en prévention de la criminalité</b>	<b>Table de concertation en prévention de la criminalité</b>	<b>Activités connexes</b>
<b>12 octobre 2006</b> Réunion du comité d'organisation de la Journée de consultation sur la Stratégie d'action.	<b>10 octobre 2006</b> Réunion de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>Octobre 2006</b> Préparation de la Semaine de prévention de la criminalité à l'école Le Mistral.
<b>Octobre 2006</b> Préparation de la Journée de consultation sur la Stratégie d'action en prévention de la criminalité.	<b>28 novembre 2006</b> Réunion de la Table de concertation en prévention de la criminalité de la MRC de La Mitis.	<b>Octobre 2006</b> Préparation de la présentation pour le colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé.
<b>Novembre 2006</b> Préparation de la Journée de consultation sur la Stratégie d'action en prévention de la criminalité.		<b>13 novembre 2006</b> Sous-table de concertation jeunesse 6-17 ans de La Mitis.
<b>14 novembre 2006</b> Journée de consultation sur la Stratégie d'action en prévention de la criminalité.		<b>6 décembre 2006</b> Rencontre avec RQVVS pour l'évaluation du projet pilote.
<b>20 décembre 2006</b> Rencontre du Comité Stratégie d'action en prévention de la criminalité.		<b>11 décembre 2006</b> Réunion du Comité du Sous-comité de la Table de concertation jeunesse de La Mitis 6-17 ans.
		<b>15 décembre 2006</b> Réunion de la Table de concertation en matière de violence faite aux femmes de La Mitis.



## **ANNEXE E : Composition du groupe de travail et de la Table de concertation en prévention de la criminalité**





**GROUPE DE TRAVAIL EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ**

	2004			2005			2006			Commentaires
	Mars <sup>1</sup>	Avril.	Juin (21)	Juin (28)	Sept.	Avril <sup>2</sup>	Sept. <sup>3</sup>	Janv.	Mars	
Carrefour Action municipale	X <sup>i</sup>	X	X <sup>ii</sup>	X	X					<sup>i</sup> Représentera le groupe de travail sur la Table. Il sera remplacé au besoin par Le DG de la MRC de La Mitis. <sup>ii</sup> Est élu à l'unanimité par les membres présents du comité, président de la Table.
Préfet de la MRC de La Mitis	X	X				X <sup>i</sup>				<sup>i</sup> Est présent à titre d'invité
Directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Mitis	X	X			X		X	X		
Carrefour Jeunesse emploi			X <sup>i</sup>	X	X				X	<sup>i</sup> A manifesté son intérêt à faire partie de ce groupe. Sa demande a été acceptée au cours de la réunion précédente.
CSSS de La Mitis								X <sup>i</sup>	X	<sup>i</sup> Président de la Table nommé à la réunion de la Table de sept. 2005 (Résolution 2005-03)
ESTRAN-CHRG								X	X	
Organisme Justice Alternative. Fond Jeunesse B.B.R.Inc.							X		X	
Ecole le Mistral										
Coordonnatrice locale	X	X	X	X	X	X	X <sup>i</sup>	X	X	<sup>i</sup> Nouvelle coordonnatrice
RQWVS	X	X		X	X	X	X <sup>i</sup>			<sup>i</sup> Nouvelle intervenante

**Cellule foncée** : absence de représentant à la réunion

<sup>1</sup> Première réunion du groupe de travail mandaté par la MRC pour soutenir la coordonnatrice dans la mise en place d'une Table de concertation. Une fois la Table en place, il aidera la coordonnatrice à préparer les rencontres de la Table ; à voir au respect des échéanciers et à faire le point régulièrement sur le projet. Ses membres siègent aussi à la Table.

<sup>2</sup> Il est mentionné à cette réunion de vérifier l'intérêt de la MRC de La Mitis à s'impliquer au niveau de ce groupe de travail. De plus, il soulève la nécessité d'augmenter le nombre de ses membres. Il fera parvenir des demandes aux membres de la Table suivants : Organisme Justice Alternative. Fond Jeunesse B.B.R.Inc. ; ESTRAN-CHRG ; Ecole le Mistral (enseignant) et à la Table COSMOS.

<sup>3</sup> Trois nouveaux membres du groupe de travail ont été nommés à la réunion de la Table de juin 2005 même les membres siégeant à celle-ci : Organisme Justice Alternative. Fond Jeunesse B.B.R.Inc. ; ESTRAN-CHRG ; Ecole le Mistral (son représentant sera un enseignant ou tout autre personne désignée par la Direction de l'école.) De plus, le représentant de la MRC de La Mitis assure de son intérêt à assister aux réunions.

N.B : Ce tableau a été réalisé à partir des procès verbaux et des rapports d'étape disponibles au RQVVS.

**TABLE DE CONCERTATION EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ DE LA MRC DE LA MITIS**

	2004					2005					2006		Roulement de personnel
	Mai	Juin	Sept.	Nov.	Janv.	Mars	Juin	Sept.	Nov.	Jan <sup>1</sup>	Mars		
La Cigogne	X	X	X		X	X <sup>1</sup>		X <sup>2</sup>			X <sup>3</sup>		<sup>1</sup> Changement de représentant <sup>2</sup> Retour du premier représentant <sup>3</sup> Nouvel intervenant (3)
Centre réadaptation Déficience intellectuelle du Bas St-Laurent	X	X	X		X	X	X	X	X	X			
Organisme Justice Alternative. Fond Jeunesse B.B.R.Inc.	X	X	X	X	X	X			X	X	X		
Maison des jeunes de Mon-Joli/pt service St- Gabriel	X	X		X	X		X <sup>1</sup>	X	X <sup>2</sup>	X <sup>3</sup>	X		<sup>1</sup> Changement de représentant <sup>2</sup> Changement de représentant <sup>3</sup> Retour du premier représentant (3)
ESTRAN-CHRG	X		X	X	X		X	X	X		X		
Office municipale d'habitation	X		X	X	X	X		X	X				
Carrefour jeunesse emploi	X	X	X	X		X	X	X					
Sûreté du Québec (SQ)	X	X	X	X	X	X	X			X <sup>1</sup>			<sup>1</sup> Changement de direction à la SQ, poste de La Mitis. (2)
Centre d'action bénévole	X	X	X	X	X		X	X	X		X		
Télévision communautaire/ Carrefour action municipale et familles	X	X <sup>p1</sup>	X										
CSSS de La Mitis	X	X	X	X		X		X <sup>p2</sup>	X	X	X		
Unité Dornrémy de Mont-Joli		X	X	X	X	X	X	X	X	X <sup>1</sup>	X		<sup>1</sup> Nouveau représentant
Ecole Le Mistral			X		X <sup>1</sup>	X <sup>2</sup>	X <sup>3</sup>	X <sup>4</sup>					<sup>1</sup> Directeur vs directeur-adjoint <sup>2</sup> Directrice par intérim <sup>3</sup> Retour du directeur <sup>1</sup> <sup>4</sup> Enseignant (4)
Ecole Norjoli et Envol			X	X	X		X						
Ecoles Notre Dame de Lourde, St-Joseph			X		X	X	X			X			
Centre Jeunesse du			X	X <sup>1</sup>	X <sup>2</sup>		X <sup>4</sup>		X <sup>5</sup>	X <sup>6</sup>			<sup>1</sup> Changement de représentant ; <sup>2</sup> Personne

	2004					2005					2006			Roulement de personnel
	Mai	Juin	Sept.	Nov.	Janv.	Mars	Juin	Sept.	Nov.	Jan*	Mars			
Bas St Laurent														non identifiée ; <sup>3</sup> Il semble avoir un nouveau représentant ; <sup>4</sup> Retour <sup>1,5</sup> Nouveau représentant ; <sup>6</sup> Retour de son tout premier représentant (4)
Table COSMOSS							X	X	X	X	X			
MRC de La Mitis								X	X	X				
Conseil des maires de la MRC de La Mitis												X		
Coordonnatrice locale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<sup>1</sup> Nouvelle coordonnatrice locale
RQVVS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<sup>1</sup> présentation de la nouvelle coordonnatrice

\* Un comité de lecture est formé pour finaliser le Portrait de la région. Les membres sont désignés par la coordonnatrice locale donnent leur accord : Organisme Justice Alternative. Fond Jeunesse B.B.R.Inc. ; Sûreté du Québec ; Maison des jeunes de Mon-Joli/pt service St-Gabriel ; Ecoles Notre Dame de Lourde, St-Joseph (se propose pour représenter le milieu scolaire).

X : Présence du représentant à la réunion.

**Cellule foncée** : absence du représentant à la réunion.

P<sub>1002</sub> : Président de la Table de concertation

Les chiffres se trouvant entre parenthèses indiquent le nombre de personnes ayant siégé sur la Table pour l'organisme ciblé.

Fin 2006 :

- Un nouveau président de la Table a été nommé en la personne du représentant de l'Organisme Justice Alternative.
  - La Maison des jeunes a un nouveau représentant sur la Table.  
Portant ainsi le nombre de personnes ayant siégé à la Table depuis le début à quatre.
  - L'office municipal d'habitation a un nouveau représentant depuis la mi-août 2006.
  - La place du CSSS de La Mitis est vacante.
  - La place de l'unité Domrémy est vacante.
  - L'école a un nouveau directeur qui siège à la Table depuis août 2006.  
Portant le nombre de personnes ayant siégé à la Table à cinq depuis le début.
  - Le directeur de l'école Norjoli peu présent depuis début 2006.
  - Le centre jeunesse du Bas St-Laurent a un nouveau représentant depuis août 2006.
- En ce qui concerne les autres organismes, aucun changement n'a été signalé.

N.B : Ce tableau a été réalisé à partir des procès verbaux et rapports disponibles au RQVVS

## **ANNEXE F : Élaboration du diagnostic**



**ÉTAPES D'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC**

Actions	Période 1 : de février 2003 à juin 2005												Période 2 : de septembre 2005 à novembre 2006 <sup>iv</sup>											
	2003			2004			2005						2006											
	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	M	J	J	A	M	J	J	A	S			
Rédaction de l'aspect historique																								
Rencontre avec une vingtaine d'organismes du milieu																								
Première analyse des données statistiques remises par la SQ																								
Élaboration de la table des matières																								
Volet 1 : les données géographiques, socioéconomiques et économiques, carte du territoire.																								
Calculs ou vérifications pour les statistiques particulièrement celles de Statistique Canada <sup>v</sup>																								
Volet 2 : les statistiques d'infractions déclarées à la Sûreté du Québec, la recherche de données et informations sur la criminalité au Québec et dans La Mitis <sup>vi</sup>																								
Élaboration de la grille d'entrevue en vue de recueillir les perceptions d'acteurs-clés																								
Administration de la grille d'entrevue de recueillir les perceptions d'acteurs-clés																								
Compilation et analyse des informations recueillies par les entrevues/Comparaison avec les données policières																								
Elaboration et corrections au document																								
Diffusion du diagnostic																								

<sup>iv</sup>Outil de référence : *Guide de collecte d'information destinée à dresser le portrait général du territoire*. Étape 1 : Recueillir les données de base et *Guide de collecte d'information destinée à dresser le portrait de sécurité du territoire*. Étape 2A : Documenter les déterminants  
<sup>v</sup> Plus le nombre est petit, plus la marge d'erreur est grande. Les erreurs de calculs ou de totaux (ex. la population) sont beaucoup plus fréquentes dans les statistiques sur les municipalités que dans celles pour la région ou la province.  
<sup>vi</sup> Modification de tableaux, recherche des compléments d'information pour certains phénomènes observés.





**ANNEXE G : Feuille de présentation de la journée du 14 novembre  
2006**





*Grand-Métis  
La Rédemption  
Les Hauteurs  
Métis-sur-Mer  
Mont-Joli  
Pudoue  
Price  
Sainte-Angèle-de-Méridi  
Sainte-Flavie  
Sainte-Jeanne-d'Arc  
Sainte-Luce  
Saint-Charles-Garnier  
Saint-Donat  
Saint-Gabriel-de-Rymouski  
Saint-Joseph-de-Lepage  
Saint-Octave-de-Métis*

## DOCUMENT DE TRAVAIL

### PROPOSITION

### PLAN D'ACTION EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ MRC DE LA MITIS

OCTOBRE 2006



## **NOTE AU LECTEUR**

Le Plan d'action en prévention de la criminalité a pour objectif de doter la MRC de La Mitis d'une vision commune en matière de prévention de la criminalité sur son territoire pour les années 2007-2009. Ce plan d'action fera l'objet d'une consultation auprès des acteurs socio-économiques de la MRC puis sera accepté par les membres de la Table de concertation en prévention de la criminalité avant d'être remis à tous les organismes concernés.

Une demande de subvention a été élaborée afin de poursuivre la démarche entreprise depuis trois ans. Cette demande met l'accent sur la collaboration avec les municipalités, et entre autres le milieu scolaire - pour les écoles qui le désirent -, pour les aider à se doter d'outils en prévention de la criminalité.

NOTE : Dans ce document, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.



## PRÉAMBULE

*... Toute action visant à contrer des problématiques telles que la pauvreté, le décrochage scolaire, l'intégration au marché du travail et la détresse psychologique (toxicomanie, itinérance, etc.) peut avoir des effets sur la réduction de la criminalité.<sup>vii</sup>*

En matière de prévention de la criminalité, la littérature reconnaît deux approches. La *prévention situationnelle* (ou réduction des occasions) « qui agit sur les circonstances et l'environnement dans lesquels les délits sont commis »<sup>viii</sup> et la *prévention par le développement social* (ou prévention par le développement social des personnes et des communautés) « qui agit sur les facteurs contemporains qui prédisposent à la criminalité »<sup>ix</sup>. Selon la politique ministérielle en prévention de la criminalité, l'expérience internationale montre que la combinaison de ces deux types d'approches est nécessaire pour accroître l'efficacité des interventions en prévention de la criminalité.

Concrètement, mettre l'accent sur la prévention par le développement social suppose que l'on priorise le renforcement des personnes, des familles et des collectivités en agissant « sur les facteurs liés à la délinquance juvénile et à la criminalité adulte, comme la violence familiale, les lacunes de la vie familiale et des comportements parentaux, la pauvreté, les mauvaises conditions de logement, les échecs scolaires et l'analphabétisme, la consommation d'alcool et de drogue, et le chômage »<sup>x</sup>. Par conséquent, « toute action visant à contrer des problématiques telles que la pauvreté, le décrochage scolaire, l'intégration au marché du travail et la détresse psychologique peut avoir des effets sur la réduction de la criminalité »<sup>xi</sup>.

Les acteurs clés de La Mitis, que nous avons rencontrés dans le cadre de l'élaboration du diagnostic de sécurité, ont nommé la pauvreté comme l'une des principales causes de la criminalité dans la MRC. La pauvreté économique, mais également une pauvreté « culturelle, éducationnelle », phénomène non exclusif à la MRC de La Mitis. Attention, il ne faut pas pour autant déduire que la pauvreté est synonyme de criminalité. Les personnes défavorisées ou en situation de pauvreté ne sont pas automatiquement des criminelles. Et à l'inverse, les criminels ne sont pas tous des personnes défavorisées ou en situation de pauvreté.

Mais qu'est la pauvreté?

---

<sup>vii</sup> Ministère de la Sécurité publique. Plan stratégique 2005-2008, p. 6.

<sup>viii</sup> Ministère de la Sécurité publique du Québec. **Politique ministérielle en prévention de la criminalité. Pour des milieux de vie plus sécuritaires.** 2001, p. 10 et 22. Il est généralement reconnu dans la littérature que la prévention par le développement social cherche à intervenir sur les facteurs socio-économiques pouvant influencer les comportements délinquants et les facteurs de vulnérabilités qui caractérisent les victimes potentielles. Ministère de la Sécurité publique du Québec (2001), op. cit., p. 11.

<sup>ix</sup> Idem, p. 11.

<sup>x</sup> Conseil national de prévention du crime, Canada. Sécurité et économies : Prévenir le crime par le biais du développement social. Mars 1996, 9p.

<sup>xi</sup> Idem, p. 5.

*La pauvreté est la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de manière durable de ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour accéder à son autonomie économique et favoriser son inclusion sociale.*<sup>xii</sup>

Dans notre société circule le mythe qu'il y a « deux catégories de pauvres » : les bons et les mauvais.

Parmi les bons pauvres, on retrouve : les personnes âgées, les personnes handicapées physiques ou souffrant de problèmes de santé mentale, les personnes avec une incapacité intellectuelle et peut-être, quelques mères monoparentales à condition qu'elles soient dans la misère noire (et encore), pour pouvoir espérer susciter la moindre compassion. Bref, sont perçues comme bons pauvres les personnes-qui-sont-pauvres-mais-ce-n'est-pas-de-leur-faute!

Les mauvais pauvres sont : les personnes bénéficiaires de l'aide sociale, particulièrement celles qui sont « aptes au travail », les personnes itinérantes, dépressives, alcooliques ou toxicomanes. En résumé, celles-ceux-qui-n'ont-qu'à-travailler-s'ils-veulent-s'en-sortir! On passera sous silence toutes les fois où ces personnes sont victimes des préjugés sociaux et se font traiter de « parasites », « profiteurs du système », de celles pour qui « l'on paie des taxes ». Ces personnes n'ont « aucune chance d'inspirer autre chose que du mépris de la part de la population dite active »<sup>xiii</sup>.

Parmi les personnes dites pauvres, on retrouve celles qui occupent un emploi à temps plein, mais qui ne sont pas à l'abri de la pauvreté pour autant. On a qu'à penser aux personnes qui travaillent au salaire minimum. En effet, « des études indiquent que plus de la moitié des personnes vivant dans la pauvreté sont actives sur le marché du travail. »<sup>xiv</sup>

Finalement, il y a les « nouveaux pauvres ». Ces personnes que rien ne prédisposait à la pauvreté : les victimes de rationalisation ou de fermeture d'entreprises, les professionnels sans contrat, les travailleurs déqualifiés, les individus dont l'emploi est précaire, etc. Les conditions économiques qui font que des personnes se retrouvent en situation de pauvreté ne sont pas que conjoncturelles si l'on tient compte du fait que les transformations du marché du travail semblent s'installer durablement.

Ce qui est déplorable, c'est que « la pauvreté est un état qui a tendance à se perpétuer à travers les générations, même si l'on prétend que l'égalité des chances est l'un des principes fondamentaux de notre société. Ainsi, parmi les pauvres, on retrouve des individus nés en milieu défavorisé, dont la vie a été conditionnée par la privation et qui n'arrivent pas à se

---

<sup>xii</sup> Gouvernement du Québec. **Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : La volonté d'agir, la force de réussir**, 2002, p.15.

<sup>xiii</sup> Stéphanie Le Blanc. *Pauvreté : bouc émissaire* dans **L'Autre'journal**, décembre 2003-janvier 2004, n° 225, p.6.

<sup>xiv</sup> Benoît-Paul Hébert et Pauline Gingras. *La pauvreté : plus qu'une question de revenu* dans **La participation comme stratégie de renouvellement du développement social**. Québec : Conseil de la santé et du bien-être, avril 1997, p. 9.



sortir du cercle vicieux de la pauvreté »<sup>xv</sup>. Il est donc d'autant plus important de briser le cycle qu'il est transgénérationnel.

Les problématiques les plus souvent citées par les acteurs clés sont : le faible sentiment d'appartenance à La Mitis, le sentiment de sécurité ou d'insécurité et la faiblesse de la scolarisation.

Des sujets qui rejoignent, sont sous-entendus ou découlent des problématiques ont aussi été nommés. Parmi ces sujets, sont revenus le plus souvent : les carences parentales (incluant les antécédents parentaux et les familles dysfonctionnelles), le manque de leaders responsables d'organiser leur environnement dans les municipalités, les déficiences dans l'aménagement des municipalités. Plusieurs ont souligné la perte de valeurs traditionnelles comme le respect de soi et des autres, l'entraide et la solidarité des communautés qui entraînent un étiolement du tissu social.

Finalement, presque tous les acteurs clés ont relevé que les activités pour les jeunes, surtout pour les adolescents, étaient déficientes. En corollaire, ils ont proposé que des responsables municipaux, élus et non élus, trouvent avec les jeunes les activités qui les intéressent et les aident à les organiser.

---

<sup>xv</sup> Idem, p.11

## **ORIENTATIONS**

- ☞ Renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et à la MRC de La Mitis.
- ☞ Accroître le sentiment de sécurité chez les citoyens de la MRC de La Mitis.
- ☞ Valoriser la scolarisation et encourager les conditions favorables à la poursuite des études chez les jeunes mitissiens.

## ENJEU

### APPARTENANCE À LA MITIS

Un sentiment d'appartenance, c'est l'existence dans un milieu de caractéristiques et de valeurs dans lesquelles se reconnaissent les gens qui y vivent. Pour qu'un tel sentiment existe, il faut « travailler à créer un "nous" qui deviendra un point fort sur lequel pourra reposer le développement de la communauté »<sup>xvi</sup>.

Lors des entrevues, presque tous les acteurs clés ont mentionné le faible sentiment d'appartenance que ressentent les résidants de La Mitis à l'égard de leur milieu. Ce même phénomène est également rapporté dans le **Plan d'action pour l'économie et l'emploi 2006-2011** du Centre local de développement de La Mitis<sup>xvii</sup>, plan d'action qui retient le renforcement de la cohésion mitissienne parmi ses orientations pour les prochaines années.

Dans cet ordre d'idées, ces mêmes acteurs clés ont insisté sur l'importance de renforcer le tissu social de nos communautés et le sentiment d'appartenance à La Mitis en améliorant la qualité de vie et la vie communautaire dans les municipalités et sur l'ensemble du territoire.

**Orientation :** Renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et à La Mitis.

---

<sup>xvi</sup> Yves Hurtubise. *Le sentiment d'appartenance peut contribuer au développement social dans Développement social*, vol. 6, n° 3, mars 2006, p. 25

<sup>xvii</sup> Centre local de développement (CLD) de La Mitis. **La Mitis... des idées des passions une vision!** Cadre stratégique de développement du territoire de la MRC de La Mitis. Centre local de développement (CLD) de La Mitis, février 2006.



Renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté et à La Mitis

AXES D'INTERVENTION	3.2.3.1.1.1 PISTES D'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS	PARTENAIRES OU COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
Créer un événement qui permette à la population de s'impliquer dans son milieu.	3.2.3.1.1.2			
Le développement d'un automatisme de publiciser les bons coups.	3.2.3.1.1.3			
	3.2.3.1.1.4			
	3.2.3.1.1.5			

## ENJEU

### SENTIMENT DE SÉCURITÉ

Le sentiment de sécurité et son contraire, le sentiment d'insécurité, sont des notions souvent subjectives et parfois réelles. Ces notions sont complexes parce que liées à la perception de la personne, à une impression ressentie. Là où une personne se sentira en sécurité, une autre éprouvera son contraire. Nous savons cependant que le besoin de sécurité est un besoin psychologique fondamental pour l'individu et que l'insécurité perturbe, et même rend impossible, la réalisation de certaines activités pour les personnes qui la ressentent.

Le sentiment de sécurité est aussi lié à la présence de la criminalité, c'est-à-dire à la commission de délits, infractions et crimes amplement publicisés par les médias. Mais ces délits, infractions et crimes qui sont commis ont également un coût. En 1993, la Table ronde sur la prévention de la criminalité du Québec situait les coûts facilement mesurables de la criminalité au Québec « entre 6,8 et 34 milliards de dollars par année »<sup>18</sup>. Selon une étude de la docteure Taris Day<sup>19</sup>, en 1995, les coûts des services de santé liés à la seule violence faite aux femmes au Canada pouvaient être estimés à plus de 1,5 milliard de dollars répartis ainsi : « 225 millions en consultations médicales de longue durée et 506 millions en soins psychiatriques de courte et longue durée »<sup>20</sup>.

À la même époque, l'Association canadienne de santé publique s'est attardée aux coûts moins facilement identifiables et « a estimé que le coût d'hospitalisation lié à la violence se situait entre 38 et 71 millions de dollars par année »<sup>21</sup>.

Par ailleurs, on estimait que le vol à l'étalage coûtait en moyenne 835 000 \$ par jour aux commerçants québécois en 2002<sup>22</sup>.

---

<sup>18</sup> Conseil national de prévention du crime Canada. **Sécurité et économies : Prévenir le crime par le biais du développement social**. Mars 1996, p. 2. La Table inclut dans ses calculs : les services de police, le SCRS, les services de sécurité privés, les services juridiques dont l'aide juridique, les services correctionnels pour les adultes et les jeunes, les autres services pour les jeunes, l'aide aux victimes, la formation et les projets spéciaux. Elle a déduit de son total les recettes provenant des amendes.

<sup>19</sup> Tanis Day, *The Health Related Costs of Violence Against Women in Canada : The Tip of the Iceberg* citée dans **Sécurité et économies : Prévenir le crime par le biais du développement social**. Mars 1996.

<sup>20</sup> Idem, p. 3.

<sup>21</sup> Conseil national de prévention du crime Canada, op. cit., p. 2.

<sup>22</sup> Radio-Canada. **La Facture, émission 211**, le mardi 22 janvier 2002.

De plus, la publicisation des événements criminels influe sur le sentiment de sécurité des gens et joue un rôle sur l'impression d'une vulnérabilité plus ou moins élevée de la population. Or plus les gens se sentent vulnérables, plus ils réclament l'instauration de mesures de protection. Cette protection est souvent synonyme de répression. Sans rejeter totalement la répression, la littérature met davantage l'accent sur l'éducation et la prévention. On sait qu'1 \$ investit dans la prévention permet d'en économiser 7 \$. On préconise donc un juste équilibre entre les deux moyens tout en insistant sur l'éducation d'abord.

Dans La Mitis, les acteurs clés, que nous avons rencontrés, se sentent généralement en sécurité, mais pour certains « pas partout et pas tout le temps. » Leur sentiment de sécurité varierait selon l'heure et le lieu fréquenté. Le soir, plusieurs ont déclaré faire davantage attention aux lieux qu'ils fréquentent. Cette situation est particulièrement rapportée par les femmes.

Les personnes âgées se sentiraient en sécurité le jour, mais pas le soir. Certaines occasions créent un sentiment d'insécurité : « À l'Halloween, on ferme les lumières et on n'ouvre pas ».

Comme on pouvait s'y attendre, Mont-Joli ressort des statistiques comme la municipalité la plus « criminalisée » en ce sens où le nombre d'infractions déclarées est le plus élevé. Mais, Mont-Joli est la ville centre de la MRC, la municipalité la plus peuleuse, celle où il y a le plus d'activités, celle qui draine le plus de personnes.

**Orientation :** Accroître le sentiment de sécurité chez les citoyens de la MRC de La Mitis.





**ACCROÎTRE LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ CHEZ LES CITOYENS DE LA MRC DE LA MITIS.**

AXES D'INTERVENTION	PISTES D'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS	PARTENAIRES ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
La sensibilisation des résidents au rôle qu'ils peuvent jouer dans la prévention de la criminalité.				

## ENJEU

### VALORISER LA SCOLARISATION, PARTICULIÈREMENT CHEZ DES JEUNES.

Pour la majorité des acteurs clés, « le développement de l'activité économique et une scolarisation plus élevée » favoriseraient l'émergence de conditions pour sortir les personnes et le milieu mitissien du climat de morosité qui prévaut. Pour ce, une culture de « valorisation de l'instruction doit s'implanter. » Selon ces acteurs clés, un moyen d'implanter une culture d'une meilleure scolarité est la concertation et la mobilisation des différents acteurs socio-économiques vers cet objectif commun.

Fait intéressant : on observe une hausse du niveau de scolarité chez les plus jeunes dans La Mitis. En effet, en 2001, un peu plus de 3 personnes sur 4 (77,7 %) âgées de 20 à 34 ans avaient un diplôme d'études secondaires ou plus comparativement à 69,2 % pour les 35-44 ans et 61,3% pour les 45 à 64 ans. Malgré tout, la même année, 22,3 % des 20-34 ans n'avaient pas complété les études secondaires.

Une hausse du niveau de scolarité est d'autant plus cruciale qu'« entre 1999 et 2003, la proportion d'emploi ne nécessitant pas de diplôme est passée de 29,5 % à 16,8 % ».<sup>23</sup>

Par ailleurs, les acteurs clés s'entendent sur le fait qu'un faible niveau de scolarité a un impact sur le développement économique et la qualité des emplois offerts. D'un côté, la main-d'œuvre qualifiée quitte la région pour chercher du travail et que les jeunes, qui vont étudier à l'extérieur, n'y reviennent pas faute d'emplois. Conséquence : les employeurs qui cherchent une main-d'œuvre qualifiée ne la trouvent pas sur place. Trois solutions : soit ils importent des travailleurs qualifiés, soit ils déplacent leurs activités de production où se trouve la main-d'œuvre qualifiée, soit ils font réaliser les tâches spécialisées par des sous-traitants qui sont souvent situés à l'extérieur du territoire.

Autre conséquence : un faible taux de scolarité a un impact majeur sur l'employabilité future du jeune à la fois sur son insertion sur le marché du travail et sur la qualité de l'emploi qu'il occupera. En effet, une main-d'œuvre moins scolarisée occupe les emplois qui demandent peu ou pas de qualifications donc moins bien rémunérés.

Finalement, une main-d'œuvre moins ou non qualifiée rend plus difficile la diversification de l'économie d'un milieu ou la spécialisation des entreprises qu'une main-d'œuvre qualifiée disponible.

D'autre part, « l'école constitue, après la famille, un lieu privilégié où l'enfant peut, dès le plus jeune âge, expérimenter des formes de participation sociale susceptibles de réduire le recours aux comportements violents. Après la garderie, c'est à l'école que les jeunes font l'apprentissage de relations interpersonnelles et qu'ils connaissent les premiers conflits avec les pairs. Dans ce contexte, on reconnaît d'emblée la pertinence des programmes de

---

<sup>23</sup> Secrétariat à la jeunesse. *Portrait de la jeunesse* dans **Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. Pour une jeunesse engagée dans sa réussite**. Québec : Gouvernement du Québec, 2006, p. 5.

prévention de la violence. Ceux-ci ont pour but d'enseigner des moyens pacifiques de régler des conflits et de faire valoir des points de vue ».<sup>24</sup>

**Orientation :** Valoriser la scolarisation et encourager les conditions favorables à la poursuite des études chez les jeunes mitissiens.

---

<sup>24</sup> Michel Bernier et Guy Boisjoli. *Socialisation, participation sociale et violence* dans **La participation comme stratégie de renouvellement du développement social**. Québec : Conseil de la santé et du bien-être, avril 1997, p.42.



**VALORISER LA SCOLARISATION ET ENCOURAGER LES CONDITIONS FAVORABLES À LA POURSUITE DES ÉTUDES CHEZ LES JEUNES DE LA MITIS.**

AXES D'INTERVENTION	PISTES D'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS	PARTENAIRES ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
La valorisation de la scolarisation des jeunes auprès : - des parents, - des jeunes (eux-mêmes), - des partenaires du marché du travail.	⇒ Sensibiliser les parents à l'importance de scolariser leur enfant.  ⇒ Sensibiliser les jeunes à l'importance de se scolariser.			
	⇒ Sensibiliser les partenaires du marché du travail à l'importance de scolariser les jeunes Mitisziens.			
	⇒ Pour contrer le décrochage scolaire : - Valoriser la formation professionnelle - Valoriser les stages en entreprise - Évaluer la possibilité d'instaurer l'alternance études-travail en formation professionnelle			

**VALORISER LA SCOLARISATION ET ENCOURAGER LES CONDITIONS FAVORABLES À LA POURSUITE DES ÉTUDES CHEZ LES JEUNES DE LA MITIS.**

AXES D'INTERVENTION	PISTES D'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS	PARTENAIRES ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER
La conscientisation des jeunes sur les impacts, les risques et les conséquences de poser des actes criminels.	⇒ Campagne de sensibilisation/éducation auprès des jeunes sur les impacts, les risques et les conséquences de poser des actes criminels.			

AXES D'INTERVENTION	PISTES D'ACTION	RÉSULTATS ATTENDUS	PARTENAIRES ET COLLABORATEURS	ÉCHÉANCIER